



# Assemblée générale

Distr. générale  
31 mai 2011  
Français  
Original : anglais

## Soixante-sixième session

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013\*

#### Titre II Affaires politiques

#### Chapitre 3 Affaires politiques

(Programme 2 du cadre stratégique pour la période 2012-2013)\*\*

## Table des matières

|   | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| Vue d'ensemble . . . . .  | 3           |
| A. Département des affaires politiques . . . . .                                  | 10          |
| 1. Organes directeurs . . . . .   | 12          |
| a) Conseil de sécurité . . . . .  | 12          |
| b) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien . . . . . | 13          |
| 2. Direction exécutive et administration . . . . .                                | 14          |
| 3. Programme de travail . . . . .   | 18          |
| Sous-programme 1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits . . . . .        | 19          |
| Sous-programme 2. Assistance électorale . . . . .                                 | 21          |
| Sous-programme 3. Affaires du Conseil de sécurité . . . . .                       | 24          |
| Sous-programme 4. Décolonisation . . . . .  | 27          |
| Sous-programme 5. Question de Palestine . . . . .                                 | 30          |

\* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session, Supplément n° 6 (A/66/6/Add.1)*.

\*\* *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-cinquième session, Supplément n° 6 (A/65/6/Rev.1)*.



---

|  |    |
|--|----|
| Sous-programme 6. Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme .....  | 33 |
| 4. Appui au programme .....  | 36 |
| B. Missions politiques spéciales .....   | 37 |
| C. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix<br>au Moyen-Orient .....  | 38 |
| D. Bureau d'appui à la consolidation de la paix .....  | 42 |
| E. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés<br>par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé ..... | 49 |
| F. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine .....  | 52 |
| Annexe   |    |
| Produits de l'exercice 2010-2011 non reconduits en 2011-2012 .....   | 67 |

---

## Vue d'ensemble

- 3.1 Le programme a principalement pour objet d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales en aidant les États Membres et les organisations internationales et régionales à régler pacifiquement les différends susceptibles de dégénérer en conflit ou les conflits en s'appuyant sur les principes de la Charte des Nations Unies et les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Dans la mesure du possible, cet objectif est atteint en prévenant l'éclatement de conflits violents grâce à la diplomatie préventive et aux activités de rétablissement de la paix, et à l'expansion des partenariats entre l'ONU et d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales. L'orientation du programme découle des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des activités prescrites par le Conseil de sécurité, auquel incombe au premier chef la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Au sein du Secrétariat, c'est le Département des affaires politiques qui est chargé de l'exécution du programme.
- 3.2 La stratégie élaborée pour atteindre les objectifs du programme repose sur neuf sous-programmes, dont celui de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et du Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé.
- 3.3 Les activités prévues sont les suivantes : alerte rapide; diplomatie préventive; rétablissement de la paix, renforcement des capacités et consolidation de la paix après les conflits; assistance électorale; appui fonctionnel aux organes délibérants tels que le Conseil de sécurité et ses organes subsidiaires, travaux du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et rôle du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. Ces activités sont au cœur des attributions du Département des affaires politiques et forment ensemble les composantes interdépendantes et complémentaires d'une conception globale de la prévention et de la gestion des conflits ainsi que de la consolidation de la paix.
- 3.4 Le Département continuera de s'employer à renforcer la capacité des États Membres, des organisations régionales ou sous-régionales en matière de diplomatie préventive, de bons offices et de mesures non militaires pour empêcher les différends de dégénérer en conflits et pour régler les conflits qui ont éclaté. Pour ce faire, il mène les activités suivantes : organisation commune d'activités de formation et d'ateliers; mise en commun de données d'expérience, de pratiques optimales et de directives; création de bureaux et d'équipes de liaison (dans le cas de l'Union africaine et de la Communauté de développement de l'Afrique australe), et assistance pour la mise au point de stratégies de prévention des conflits régionaux ainsi que l'instauration d'un dialogue national et aux efforts de règlement des conflits dans plusieurs pays sortant d'un conflit. Il effectue ce travail dans le plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États Membres, du principe de non-ingérence dans des questions qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État, quel qu'il soit, et du principe de consentement, qui est un élément indispensable au succès de ces efforts. Par ailleurs, le Département s'efforcera de renforcer ses moyens en ce qui concerne les aspects politiques du rétablissement de la paix, tels que les ont approuvés les organes intergouvernementaux compétents.
- 3.5 Le Département des affaires politiques continuera de travailler, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et avec d'autres départements compétents au sein du Secrétariat, à l'application de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité qui porte sur la question du terrorisme.

- 3.6 Il veillera aussi tout particulièrement à ce que les activités du programme soient menées dans le souci de la problématique hommes-femmes, en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.
- 3.7 Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix continuera à participer activement à l'activité du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU en appuyant la Commission de consolidation de la paix dans tous les aspects de ses travaux de fond, en supervisant le fonctionnement du Fonds pour la consolidation de la paix et en encourageant la collaboration avec les entités compétentes du système des Nations Unies. Afin d'aider la Commission dans ses travaux, le Bureau : a) établira des documents d'information analytiques facilitant l'élaboration de stratégies de consolidation de la paix intégrées; b) contribuera à l'élaboration des rapports sur les examens semestriels des cadres stratégiques pour la consolidation de la paix dans les pays dont la Commission s'occupe; et c) planifiera les missions sur le terrain des membres de la Commission et établira les rapports correspondants. Il encouragera également la collaboration entre les entités compétentes du système des Nations Unies pour assurer la cohérence des efforts de consolidation de la paix menés dans les pays et promouvoir la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Le Fonds pour la consolidation de la paix apportera une contribution sous forme de financement de projets destinés à permettre de réagir aux menaces imminentes contre le processus de paix, à constituer ou renforcer les capacités nationales pour promouvoir le règlement pacifique des conflits, à stimuler la revitalisation économique et à rétablir les services administratifs essentiels.
- 3.8 Le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé a été créé par l'Assemblée générale pour consigner sous forme documentaire les dommages causés à toutes les personnes physiques et morales concernées par la construction du mur par Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est. Conformément aux dispositions de la résolution ES-10/17 de l'Assemblée générale, un bureau d'enregistrement des dommages chargé d'établir et de tenir le Registre des dommages a été créé comme organe subsidiaire de l'Assemblée générale, placé sous l'autorité administrative du Secrétaire général, et installé dans les locaux de l'Office des Nations Unies à Vienne.
- 3.9 Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine intègre l'ancien Bureau de liaison des Nations Unies, l'Équipe d'appui aux activités de paix de l'Union africaine et l'Équipe de planification des Nations Unies pour la Mission de l'Union africaine en Somalie, ainsi que des éléments « appui » du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Comme convenu avec l'Union africaine, le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination partage les locaux du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et reçoit de ce dernier un appui administratif et logistique. Toutefois, les activités de fond du Mécanisme ne sont pas rattachées au Bureau, car le Mécanisme est une entité hybride relevant à la fois de l'Union africaine et de l'ONU, alors que le Bureau est une structure qui relève uniquement de l'ONU. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a pour objectif : a) de renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité; b) de veiller à la cohérence et à la coordination des conseils dispensés à l'Union africaine par les entités des Nations Unies tant en matière de renforcement des capacités à long terme que d'appui opérationnel à court terme; et c) de rationaliser la présence des Nations Unies à Addis-Abeba afin d'améliorer la rentabilité et l'efficacité de l'assistance apportée par l'ONU à l'Union africaine. Il a été conçu pour améliorer la coopération à l'échelon régional, principalement avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales dans toute l'Afrique. Il assure également la coordination avec les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies sur le continent et, ce faisant, améliore les relations entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité. Offrant à l'Union africaine

une palette complète d'appui au renforcement des capacités, le Bureau travaille en coordination avec l'ensemble des acteurs du système des Nations Unies, s'agissant en particulier du volet Paix et sécurité du Plan décennal de renforcement des capacités, sous la direction du Département des affaires politiques, de même qu'il agit en liaison et en coordination avec eux au titre d'autres volets du Plan. Enfin, il participe aux mécanismes de coordination avec les donateurs et d'autres partenaires, basés à Addis-Abeba.

- 3.10 Étant donné que le Bureau accomplit des tâches fonctionnelles dans les domaines de la paix et de la sécurité, il a été décidé qu'il conviendrait qu'il constitue une composante distincte du Chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.
- 3.11 Conformément à la résolution 64/259 de l'Assemblée générale, le Département a adopté un certain nombre de mesures visant à rationaliser les opérations et à éliminer les doubles emplois. Un accord de prestation de services a été signé avec le Département de l'appui aux missions en ce qui concerne l'appui aux missions politiques spéciales dirigées par le Département des affaires politiques. Cet accord permet au Département et aux missions politiques spéciales qu'il dirige de recourir aux services fournis par les centres de services régionaux, notamment la capacité aérienne commune et l'appui administratif ou logistique. En outre, une note d'orientation sur l'assistance électorale a été élaborée, signée par le Département et le Programme des Nations Unies pour le développement, et diffusée dans tout le système. Il s'agit là d'un jalon important dans l'action menée pour rationaliser et coordonner l'assistance électorale dans le cadre du système des Nations Unies. Le Département a continué de collaborer étroitement, en particulier avec la Commission de consolidation de la paix, dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest visant à lutter contre le trafic de stupéfiants et la criminalité transnationale organisée, à laquelle participent l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Département des opérations de maintien de la paix, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, pour promouvoir la mise en œuvre de l'Initiative, faciliter les activités d'information et mobiliser des ressources.
- 3.12 La parution de publications, qui fait partie intégrante du programme de travail, a été revue en fonction de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement dans le tableau 3.1 ci-après et plus en détail dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 3.1

**Répartition des publications**

| <i>Publications</i>   | <i>2008-2009<br/>(nombre effectif)</i> | <i>2010-2011<br/>(nombre estimatif)</i> | <i>2012-2013<br/>(nombre estimatif)</i> |
|-----------------------|--|---|---|
| Publications en série | 121                                    | 121                                     | 119                                     |
| Publications isolées  | 5                                      | 5                                       | 5                                       |
| <b>Total</b>          | <b>126</b>                             | <b>126</b>                              | <b>124</b>                              |

- 3.13 Le montant total des ressources prévues pour l'ensemble du chapitre pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élève à 1 195 113 100 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 119 734 300 dollars (9,1 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2010-2011. Il comprend 82 649 700 dollars pour le Département des affaires politiques, 1 083 036 300 dollars pour les missions politiques spéciales, 16 949 200 dollars pour le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, 5 220 500 dollars pour le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, 5 346 700 dollars pour le Registre des dommages et 1 910 700 dollars pour le Bureau des Nations Unies auprès de

l'Union africaine. La diminution globale susmentionnée est due à une baisse des dépenses au titre des missions politiques spéciales (120 804 500 dollars) résultant d'une modification des montants approuvés pour 2010-2011 pour les missions dont le mandat a expiré ou ne sera pas reconduit en 2011, ainsi que du Registre des dommages (158 400 dollars) et du Département des affaires politiques (438 100 dollars); cette diminution est en partie annulée par une augmentation de 648 900 dollars au titre du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, ainsi que par des augmentations respectives de 677 800 dollars et de 340 000 dollars au titre du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.

3.14 Le montant des ressources demandées par le Département des affaires politiques pour l'exercice biennal 2012-2013, avant actualisation des coûts, s'élève à 82 649 700 dollars, ce qui représente une diminution de 438 100 dollars. Cette diminution générale peut s'expliquer principalement comme suit :

- a) Le programme de travail accuserait une diminution nette de 805 900 dollars, se décomposant comme suit :
  - i) Une diminution de 927 600 dollars au titre du sous-programme 3 (Affaires du Conseil de sécurité) résultant principalement de la suppression de 4 postes [1 P-4, 1 P-3 et 2 d'agent des services généraux (Autres classes)];
  - ii) Une diminution de 493 900 dollars au titre du sous-programme 4 (Décolonisation) résultant de la suppression de 2 postes [1 P-4 et 1 d'agent des services généraux (Autres classes)];
  - iii) Une diminution de 87 800 dollars au titre du sous-programme 5 (Question de Palestine) résultant principalement de l'adoption de l'approche centralisée dès lors que le montant afférent aux services de traitement des données précédemment inscrit au budget de ce sous-programme figure désormais dans la composante appui au programme;
  - iv) Une augmentation de 703 400 dollars au titre du sous-programme 6 (Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme) résultant principalement de l'effet-report de six nouveaux postes approuvés pour 2010-2011, en partie compensée par le transfert des objets de dépense autres que les postes à la composante appui au programme;
- b) Une augmentation nette de 367 800 dollars au titre de l'appui au programme, qui s'explique principalement par le fait que des ressources au titre des autres objets de dépense ont été transférées de divers sous-programmes à la composante appui au programme et par l'augmentation des ressources nécessaires au titre des technologies de l'information et des communications, en partie compensée par une diminution des besoins au titre du remplacement du matériel informatique.

3.15 La diminution nette de 120 804 500 dollars pour l'exercice 2012-2013 au titre des missions politiques spéciales résulte de la modification des montants approuvés pour ce genre de missions pour l'exercice 2010-2011 pour les missions dont le mandat a expiré ou ne sera pas reconduit en 2011.

3.16 L'augmentation nette de 648 900 dollars afférente au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient résulte de l'effet-report de huit nouveaux postes approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011, conjugué à la création proposée d'un nouveau poste d'administrateur recruté sur le plan national et à la conversion d'un poste d'agent du Service mobile en poste d'agent local; cette augmentation est en partie compensée par des diminutions au titre des objets de dépense autres que les postes.

- 3.17 L'augmentation nette de 677 800 dollars concernant le Bureau d'appui à la consolidation de la paix résulte principalement de l'effet-report de six nouveaux postes [2 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 1 d'agent des services généraux (Autres classes)] approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011, en partie compensée par une diminution au titre des objets de dépense autres que les postes.
- 3.18 La diminution nette de 158 400 dollars afférente au Registre des dommages résulte des ajustements opérés au titre des objets de dépense autres que les postes.
- 3.19 Au cours de l'exercice biennal, un montant estimatif de 17 034 300 dollars au titre des contributions obligatoires hors budget ordinaire et un montant estimatif de 34 016 600 dollars au titre des fonds extrabudgétaires serviront à compléter les activités de fond dans les domaines de la diplomatie préventive, du règlement des conflits, de la médiation, du rétablissement de la paix et de sa consolidation, et de l'assistance électorale. La réduction du montant estimatif des fonds extrabudgétaires disponibles tient au fait qu'il est difficile d'évaluer les besoins de financement d'activités ainsi qu'aux perspectives économiques mondiales qui risquent d'avoir une incidence défavorable sur le montant des contributions extrabudgétaires qui seront versées par les donateurs. Les contributions obligatoires hors budget ordinaire correspondent au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix liées au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.
- 3.20 Conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, le montant des ressources prévues pour financer les activités de suivi et d'évaluation s'élèverait à 277 100 dollars, représentant un total d'environ 14 mois de travail d'administrateur et de 10 mois de travail d'agent des services généraux (Autres classes) financés au moyen de ressources provenant du budget ordinaire et de fonds extrabudgétaires, et pris en considération dans chaque sous-programme.
- 3.21 La répartition en pourcentage des ressources prévues au titre du programme pour l'exercice biennal 2010-2011 est indiquée dans le tableau 3.2, et les montants et postes correspondants le sont aux tableaux 3.3 et 3.4.

Tableau 3.2

**Répartition des ressources par composante, en pourcentage**

| <i>Composante</i>   | <i>Budget ordinaire</i> | <i>Contributions obligatoires hors budget ordinaire</i> | <i>Fonds extrabudgétaires</i> |
|---|-------------------------|---|-------------------------------|
| A. Département des affaires politiques                                  |                         |   |                               |
| 1. Organes directeurs <sup>a</sup>                                      | -                       | -   | -                             |
| a) Conseil de sécurité  | -                       | -   | -                             |
| b) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien | -                       | -   | -                             |
| <b>Total (1)</b>  | -                       | -   | -                             |
| 2. Direction exécutive et administration                                | 0,6                     | -   | 1,5                           |
| <b>Total (2)</b>  | <b>0,6</b>              | -   | <b>1,5</b>                    |
| 3. Programme de travail   |                         |   |                               |
| Sous-programme 1 : Prévention, maîtrise et règlement des conflits       | 3,3                     | -   | 62,6                          |
| Sous-programme 2 : Assistance électorale                                | 0,6                     | -   | 0,5                           |
| Sous-programme 3 : Affaires du Conseil de sécurité                      | 1,1                     | -   | 0,6                           |
| Sous-programme 4 : Décolonisation                                       | 0,1                     | -   | -                             |
| Sous-programme 5 : Question de Palestine                                | 0,5                     | -   | -                             |
| Sous-programme 6 : Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme        | 0,2                     | -   | 9,5                           |
| <b>Total (3)</b>  | <b>5,8</b>              | -   | <b>73,2</b>                   |

**Titre II Affaires politiques**

| <i>Composante</i>  | <i>Budget ordinaire</i> | <i>Contributions obligatoires hors budget ordinaire</i> | <i>Fonds extrabudgétaires</i> |
|--|-------------------------|---|-------------------------------|
| 4. Appui au programme  | 0,6                     | –   | 2,9                           |
| <b>Total (4)</b>   | <b>0,6</b>              | <b>–</b>  | <b>2,9</b>                    |
| <b>Total partiel</b>   | <b>7,0</b>              | <b>–</b>  | <b>77,6</b>                   |
| B. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient | 1,4                     | –   | –                             |
| C. Missions politiques spéciales   | 90,6                    | –   | –                             |
| D. Bureau d'appui à la consolidation de la paix  | 0,4                     | –   | 14,5                          |
| E. Registre des dommages   | 0,4                     | –   | 7,9                           |
| F. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine  | 0,2                     | 100,0   | –                             |
| <b>Total</b>   | <b>100,0</b>            | <b>100,0</b>  | <b>100,0</b>                  |

<sup>a</sup> Les crédits demandés à ce titre ne représentent qu'une infime partie de l'enveloppe budgétaire du chapitre et ne sont pas exprimés en pourcentage car ils sont insignifiants par rapport à l'ensemble du budget.

Tableau 3.3

**Ressources nécessaires, par composante et source de financement**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

| <i>Composante</i>  | <i>2008-2009 (dépenses effectives)</i> | <i>2010-2011 (crédits ouverts)</i> | <i>Augmentation</i> |                     | <i>Total avant actualisation des coûts</i> | <i>Actua-lisation des coûts</i> | <i>2012-2013 (montant estimatif)</i> |
|--|--|------------------------------------|---------------------|---------------------|--|---------------------------------|--------------------------------------|
|  |  |                                    | <i>Montant</i>      | <i>Pour-centage</i> |  |                                 |                                      |
| A. Département des affaires politiques   | 67 227,0                               | 83 087,8                           | (438,1)             | (0,5)               | 82 649,7                                   | 501,4                           | 83 151,1                             |
| B. Missions politiques spéciales   | 853 294,1                              | 1 203 840,8                        | (120 804,5)         | (10,0)              | 1 083 036,3                                | –                               | 1 083 036,3                          |
| C. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient | 15 047,6                               | 16 300,3                           | 648,9               | 4,0                 | 16 949,2                                   | 674,6                           | 17 623,8                             |
| D. Bureau d'appui à la consolidation de la paix  | 4 898,4                                | 4 542,7                            | 677,8               | 14,9                | 5 220,5                                    | 36,5                            | 5 257,0                              |
| E. Registre des dommages   | 5 898,7                                | 5 505,1                            | (158,4)             | (2,9)               | 5 346,7                                    | 55,8                            | 5 402,5                              |
| F. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine <sup>a</sup>                           | 599,5                                  | 1 570,7                            | 340,0               | 21,6                | 1 910,7                                    | (36,8)                          | 1 873,9                              |
| <b>Total (1)</b>   | <b>946 965,2</b>                       | <b>1 314 847,4</b>                 | <b>(119 734,3)</b>  | <b>(9,1)</b>        | <b>1 195 113,1</b>                         | <b>1 231,5</b>                  | <b>1 196 344,6</b>                   |

2) *Contributions obligatoires hors budget ordinaire*

| <i>Composante</i> | <i>2008-2009 (dépenses effectives)</i> | <i>2010-2011 (montant estimatif)</i> | <i>Source de financement</i> | <i>2012-2013 (montant estimatif)</i> |
|-------------------|--|--------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|
|                   |  |                                      |                              |                                      |
| <b>Total (2)</b>  | <b>–</b>                               | <b>13 972,2</b>                      |                              | <b>17 034,3</b>                      |

3) *Fonds extrabudgétaires*

|   | 2008-2009<br>(dépenses<br>effectives) | 2010-2011<br>(montant<br>estimatif) | Source de financement | 2012-2013<br>(montant<br>estimatif) |
|---|---------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| A. Département des affaires politiques          | 16 786,9                              | 28 093,3                            |                       | 26 419,0                            |
| D. Bureau d'appui à la consolidation de la paix | 613,0                                 | 5 103,2                             |                       | 4 917,6                             |
| E. Registre des dommages                        | 481,9                                 | 1 984,3                             |                       | 2 680,0                             |
| <b>Total (3)</b>                                | <b>17 881,8</b>                       | <b>35 180,8</b>                     |                       | <b>34 016,6</b>                     |
| <b>Total [(1) + (2) + (3)]</b>                  | <b>964 847,0</b>                      | <b>1 364 000,4</b>                  |                       | <b>1 247 395,5</b>                  |

<sup>a</sup> Les dépenses effectives pour 2008-2009 et les crédits ouverts pour 2010-2011, précédemment inscrits au chapitre 1 sont indiqués ici à des fins de présentation et de comparaison.

Tableau 3.4

**Postes nécessaires**

| Catégorie  | Postes permanents inscrits au budget ordinaire |            | Postes temporaires |           |  |                        |                        |           |            |            |
|--|--|------------|--------------------|-----------|--|------------------------|------------------------|-----------|------------|------------|
|  |  |            | Budget ordinaire   |           | Contributions obligatoires hors budget ordinaire |                        | Fonds extrabudgétaires |           | Total      |            |
|  | 2010-2011                                      | 2012-2013  | 2010-2011          | 2012-2013 | 2010-2011 <sup>a</sup>                           | 2012-2013 <sup>a</sup> | 2010-2011              | 2012-2013 | 2010-2011  | 2012-2013  |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |  |            |                    |           |  |                        |                        |           |            |            |
| SGA  | 1  | 1          | 1                  | 1         | -  | -                      | -                      | -         | 2          | 2          |
| SSG  | 4  | 4          | -                  | -         | -  | -                      | -                      | -         | 4          | 4          |
| D-2  | 10   | 10         | 2                  | 2         | -  | -                      | -                      | -         | 12         | 12         |
| D-1  | 16   | 16         | -                  | 0         | -  | -                      | 1                      | 1         | 17         | 17         |
| P-5  | 40   | 40         | 8                  | 8         | 2  | 2                      | 3                      | 3         | 53         | 53         |
| P-4/3  | 94   | 91         | 18                 | 19        | 23   | 23                     | 16                     | 14        | 151        | 147        |
| P-2/1  | 24   | 24         | 1                  | 1         | -  | -                      | -                      | -         | 25         | 25         |
| <b>Total partiel</b>                                       | <b>189</b>                                     | <b>186</b> | <b>30</b>          | <b>31</b> | <b>25</b>  | <b>25</b>              | <b>20</b>              | <b>18</b> | <b>264</b> | <b>260</b> |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |  |            |                    |           |  |                        |                        |           |            |            |
| 1 <sup>re</sup> classe                                     | 6  | 6          | -                  | -         | -  | -                      | -                      | -         | 6          | 6          |
| Autres classes   | 93   | 90         | 12                 | 12        | -  | -                      | 6                      | 6         | 111        | 108        |
| <b>Total partiel</b>                                       | <b>99</b>                                      | <b>96</b>  | <b>12</b>          | <b>12</b> | <b>-</b>   | <b>-</b>               | <b>6</b>               | <b>6</b>  | <b>117</b> | <b>114</b> |
| <b>Autres catégories</b>                                   |  |            |                    |           |  |                        |                        |           |            |            |
| Agents de sécurité   | -  | -          | 6                  | 6         | -  | -                      | -                      | -         | 6          | 6          |
| Agents locaux  | 2  | 2          | 27                 | 28        | 20   | 20                     | 12                     | 12        | 61         | 62         |
| Agents du Service mobile                                   | -  | -          | 9                  | 8         | 11   | 11                     | 0                      | 0         | 20         | 19         |
| Administrateurs recrutés sur le plan national              | -  | -          | 2                  | 3         | -  | -                      | -                      | -         | 2          | 3          |
| <b>Total partiel</b>                                       | <b>2</b>                                       | <b>2</b>   | <b>44</b>          | <b>45</b> | <b>31</b>  | <b>31</b>              | <b>12</b>              | <b>12</b> | <b>89</b>  | <b>90</b>  |
| <b>Total</b>   | <b>290</b>                                     | <b>284</b> | <b>86</b>          | <b>88</b> | <b>56</b>  | <b>56</b>              | <b>38</b>              | <b>36</b> | <b>470</b> | <b>464</b> |

<sup>a</sup> En outre, un Volontaire des Nations Unies est associé au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.

## A. Département des affaires politiques

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 82 649 700 dollars*

Tableau 3.5

### Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

| Composante   | 2008-2009<br>(dépenses<br>effectives) | 2010-2011<br>(crédits<br>ouverts) | Augmentation   |                  | Total avant<br>actua-<br>lisation<br>des coûts | Actua-<br>lisation<br>des coûts | 2012-2013<br>(montant<br>estimatif) |
|--|---------------------------------------|-----------------------------------|----------------|------------------|--|---------------------------------|-------------------------------------|
|  |                                       |                                   | Montant        | Pour-<br>centage |  |                                 |                                     |
| 1. Organes directeurs  |                                       |                                   |                |                  |  |                                 |                                     |
| Conseil de sécurité  | 62,5                                  | 217,9                             | –              | –                | 217,9  | 8,0                             | 225,9                               |
| Comité pour l'exercice des<br>droits inaliénables du peuple<br>palestinien | 64,2                                  | 66,9                              | –              | –                | 66,9   | 2,5                             | 69,4                                |
| <b>Total (1)</b>   | <b>126,7</b>                          | <b>284,8</b>                      | <b>–</b>       | <b>–</b>         | <b>284,8</b>                                   | <b>10,5</b>                     | <b>295,3</b>                        |
| 2. Direction exécutive<br>et administration                                | 8 955,1                               | 7 050,4                           | –              | –                | 7 050,4  | 48,9                            | 7 099,3                             |
| <b>Total (2)</b>   | <b>8 955,1</b>                        | <b>7 050,4</b>                    | <b>–</b>       | <b>–</b>         | <b>7 050,4</b>                                 | <b>48,9</b>                     | <b>7 099,3</b>                      |
| 3. Programme de travail  |                                       |                                   |                |                  |  |                                 |                                     |
| Sous-programme 1.<br>Prévention, maîtrise et<br>règlement des conflits     | 26 285,5                              | 38 972,7                          | –              | –                | 38 972,7                                       | 37,2                            | 39 009,9                            |
| Sous-programme 2.<br>Assistance électorale                                 | 4 862,4                               | 7 374,3                           | –              | –                | 7 374,3  | 26,2                            | 7 400,5                             |
| Sous-programme 3.<br>Affaires du Conseil de sécurité                       | 14 052,2                              | 14 278,0                          | (927,6)        | (6,5)            | 13 350,4                                       | 99,9                            | 13 450,3                            |
| Sous-programme 4.<br>Décolonisation  | 1 555,7                               | 1 501,8                           | (493,9)        | (32,9)           | 1 007,9  | 1,2                             | 1 009,1                             |
| Sous-programme 5.<br>Question de Palestine                                 | 5 611,1                               | 5 898,3                           | (87,8)         | (1,5)            | 5 810,5  | 74,2                            | 5 884,7                             |
| Sous-programme 6.<br>Équipe spéciale de lutte contre<br>le terrorisme      | –                                     | 1 342,6                           | 703,4          | 52,4             | 2 046,0  | 11,3                            | 2 057,3                             |
| <b>Total (3)</b>   | <b>52 366,9</b>                       | <b>69 367,7</b>                   | <b>(805,9)</b> | <b>(1,2)</b>     | <b>68 561,8</b>                                | <b>250</b>                      | <b>68 811,8</b>                     |
| 4. Appui au programme  | 5 778,3                               | 6 384,9                           | 367,8          | 5,8              | 6 752,7  | 192,0                           | 6 944,7                             |
| <b>Total (4)</b>   | <b>5 778,3</b>                        | <b>6 384,9</b>                    | <b>367,8</b>   | <b>5,8</b>       | <b>6 752,7</b>                                 | <b>192</b>                      | <b>6 944,7</b>                      |
| <b>Total partiel (1)</b>   | <b>67 227,0</b>                       | <b>83 087,8</b>                   | <b>(438,1)</b> | <b>(0,5)</b>     | <b>82 649,7</b>                                | <b>501,4</b>                    | <b>83 151,1</b>                     |

2) Fonds extrabudgétaires

|  | 2008-2009<br>(dépenses<br>effectives) | 2010-2011<br>(montant<br>estimatif) | Source de financement | 2012-2013<br>(montant<br>estimatif) |
|--|---------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------|
| 1. Direction exécutive et administration       | 237,0                                 | 528,3                               |                       | 528,3                               |
| <b>Total (1)</b>                               | <b>237,0</b>                          | <b>528,3</b>                        |                       | <b>528,3</b>                        |
| 2. Programme de travail                        |                                       |                                     |                       |                                     |
| Sous-programme 1.                              |                                       |                                     |                       |                                     |
| Prévention, maîtrise et règlement des conflits | 11 784,9                              | 23 344,5                            |                       | 21 286,8                            |
| Sous-programme 2.                              |                                       |                                     |                       |                                     |
| Assistance électorale                          | 2 445,1                               | 267,3                               |                       | 185,2                               |
| Sous-programme 3.                              |                                       |                                     |                       |                                     |
| Affaires du Conseil de sécurité                | 162,8                                 | 188,0                               |                       | 197,4                               |
| Sous-programme 4.                              |                                       |                                     |                       |                                     |
| Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme  | 1 710,4                               | 3 075,4                             |                       | 3 229,3                             |
| <b>Total (2)</b>                               | <b>16 103,2</b>                       | <b>26 875,2</b>                     |                       | <b>24 898,7</b>                     |
| 3. Appui au programme                          | 446,7                                 | 689,8                               |                       | 992,0                               |
| <b>Total (3)</b>                               | <b>446,7</b>                          | <b>689,8</b>                        |                       | <b>992,0</b>                        |
| <b>Total partiel (2)</b>                       | <b>16 786,9</b>                       | <b>28 093,3</b>                     |                       | <b>26 419,0</b>                     |
| <b>Total (1) + (2)</b>                         | <b>84 013,9</b>                       | <b>111 181,1</b>                    |                       | <b>109 570,1</b>                    |

Tableau 3.6

Postes nécessaires

| Catégorie  | Postes permanents inscrits au budget ordinaire |            | Postes temporaires |           |  |           |                        |                        |            |            |
|--|--|------------|--------------------|-----------|--|-----------|------------------------|------------------------|------------|------------|
|  |  |            | Budget ordinaire   |           | Contributions obligatoires hors budget ordinaire |           | Fonds extrabudgétaires |                        | Total      |            |
|  | 2010-2011                                      | 2012-2013  | 2010-2011          | 2012-2013 | 2010-2011  | 2012-2013 | 2010-2011 <sup>a</sup> | 2012-2013 <sup>b</sup> | 2010-2011  | 2012-2013  |
| <b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b> |  |            |                    |           |  |           |                        |                        |            |            |
| VSG  | –  | –          | –                  | –         | –  | –         | –                      | –                      | –          | –          |
| SGA  | 1  | 1          | –                  | –         | –  | –         | –                      | –                      | 1          | 1          |
| SSG  | 2  | 2          | –                  | –         | –  | –         | –                      | –                      | 2          | 2          |
| D-2  | 8  | 8          | –                  | –         | –  | –         | –                      | –                      | 8          | 8          |
| D-1  | 15   | 15         | –                  | –         | –  | –         | –                      | –                      | 15         | 15         |
| P-5  | 36   | 36         | 1                  | 1         | –  | –         | –                      | –                      | 37         | 37         |
| P-4/3  | 90   | 87         | –                  | –         | –  | –         | 13                     | 11                     | 103        | 98         |
| P-2/1  | 24   | 24         | –                  | –         | –  | –         | –                      | –                      | 24         | 24         |
| <b>Total partiel</b>                                       | <b>176</b>                                     | <b>173</b> | <b>1</b>           | <b>1</b>  | <b>–</b>   | <b>–</b>  | <b>13</b>              | <b>11</b>              | <b>190</b> | <b>185</b> |
| <b>Agents des services généraux</b>                        |  |            |                    |           |  |           |                        |                        |            |            |
| 1 <sup>re</sup> classe                                     | 5  | 5          | –                  | –         | –  | –         | –                      | –                      | 5          | 5          |

| Catégorie            | Postes permanents inscrits au budget ordinaire |            | Postes temporaires |           |  |           |                        |                        |            |            |
|----------------------|--|------------|--------------------|-----------|--|-----------|------------------------|------------------------|------------|------------|
|                      |  |            | Budget ordinaire   |           | Contributions obligatoires hors budget ordinaire |           | Fonds extrabudgétaires |                        | Total      |            |
|                      | 2010-2011                                      | 2012-2013  | 2010-2011          | 2012-2013 | 2010-2011  | 2012-2013 | 2010-2011 <sup>a</sup> | 2012-2013 <sup>b</sup> | 2010-2011  | 2012-2013  |
| Autres classes       | 90   | 87         | 3                  | 3         | –  | –         | 4                      | 4                      | 97         | 94         |
| <b>Total partiel</b> | <b>95</b>                                      | <b>92</b>  | <b>3</b>           | <b>3</b>  | <b>–</b>   | <b>–</b>  | <b>4</b>               | <b>4</b>               | <b>102</b> | <b>99</b>  |
| <b>Total</b>         | <b>271</b>                                     | <b>265</b> | <b>4</b>           | <b>4</b>  | <b>–</b>   | <b>–</b>  | <b>17</b>              | <b>15</b>              | <b>292</b> | <b>284</b> |

<sup>a</sup> Le montant inclut 17 postes imputés au Fonds d'affectation spéciale pour les affaires politiques [5 P-4, 4 P-3, 1 d'agent des services généraux (Autres classes)]; 1 poste P-3 imputé au Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité*; 3 postes imputés au Fonds d'affectation spéciale pour la lutte antiterroriste [1 P-4, 1 P-3, 1 d'agent des services généraux (Autres classes)]; et 3 postes financés au moyen du Compte spécial [1 P-4 et 2 d'agent des services généraux (Autres classes)].

<sup>b</sup> Le montant inclut 15 postes imputés au Fonds d'affectation spéciale pour les affaires politiques [5 P-4, 2 P-3, 1 d'agent des services généraux (Autres classes)]; 1 poste P-3 imputé au Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du *Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité*; 3 postes imputés au Fonds d'affectation spéciale pour la lutte antiterrorisme [1 P-4, 1 P-3, 1 d'agent des services généraux (Autres classes)]; et 3 postes imputés au Compte spécial au titre des dépenses d'appui au programme des activités fonctionnelles financées par des fonds extrabudgétaires [1 P-4, 2 d'agent des services généraux (Autres classes)].

## 1. Organes directeurs

### a) Conseil de sécurité

**Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 217 900 dollars**

- 3.22 Le Conseil de sécurité, l'un des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies aux termes de l'Article 7 de la Charte des Nations Unies, assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Comme stipulé à l'Article 28 de la Charte, le Conseil est organisé de manière à pouvoir exercer ses fonctions en permanence. En sus des réunions périodiques, le Président peut convoquer des séances du Conseil toutes les fois qu'il le juge nécessaire ainsi qu'à la demande de tout membre du Conseil et dans le contexte des Articles 11, 35 et 99 de la Charte.
- 3.23 En conséquence, le Département n'est pas en mesure de prévoir avec précision le nombre de séances que le Conseil de sécurité tiendra au cours de l'exercice biennal 2012-2013.
- 3.24 En vertu de l'Article 29 de la Charte, le Conseil de sécurité peut créer les organes subsidiaires qu'il juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Le Comité d'état-major, créé en application de l'Article 47 de la Charte, est le seul organe subsidiaire du Conseil cité nommément dans la Charte. Outre le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, le Groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés et le Groupe de travail créé par la résolution 1566 (2004), il existe actuellement 15 autres organes subsidiaires, à savoir le Comité d'admission de nouveaux Membres, le Comité pour les réunions hors Siège du Conseil, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste et ses trois sous-comités, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et ses trois sous-comités, ainsi que les comités des

sanctions suivants : le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003), le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1636 (2005), le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) sur la non-prolifération et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Jamahiriya arabe libyenne. Par ailleurs le Conseil a créé l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, chargée de seconder le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999), le Groupe d'experts sur le Libéria, le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo créé par la résolution 1533 (2004), le Groupe de contrôle et de suivi en Somalie et en Érythrée, le Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire, le Groupe d'experts sur le Soudan, le Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée, le Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran et le Groupe d'experts sur la Jamahiriya arabe libyenne.

Tableau 3.7

**Ressources nécessaires : Conseil de sécurité**

| Catégorie                               | Ressources<br>(en milliers de dollars É.-U.) |              | Postes    |           |
|---|--|--------------|-----------|-----------|
|   | 2012-2013<br>(avant actualisation des coûts) |              | 2010-2011 | 2012-2013 |
|   | 2010-2011                                    | 2012-2013    |           |           |
| Budget ordinaire                        |  |              |           |           |
| Objets de dépense autres que les postes | 217,9  | 217,9        | –         | –         |
| <b>Total</b>                            | <b>217,9</b>                                 | <b>217,9</b> | <b>–</b>  | <b>–</b>  |

3.25 Les ressources indiquées dans le tableau 3.7 serviraient à financer les déplacements que les présidents des comités des sanctions créés par le Conseil de sécurité doivent effectuer pour évaluer en personne l'efficacité et l'effet des sanctions, ainsi que des travaux contractuels d'imprimerie.

**b) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 66 900 dollars*

3.26 Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a été créé en application de la résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale, en date du 10 novembre 1975. Le Comité se réunit tout au long de l'année, en fonction des besoins, et présente un rapport annuel à l'Assemblée. Dans le cadre des efforts qu'il déploie en faveur de l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (voir sous-programme 5), conformément à son mandat, le Comité participe à des réunions, envoie des délégations en mission et, selon que de besoin, invite des personnalités ou des experts. Le mandat du Comité, qui s'est élargi au fil des ans, a été réaffirmé tout récemment par l'Assemblée dans sa résolution 65/13. Il est prévu que le Comité sera maintenu jusqu'à ce que l'on parvienne à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine, que les accords

de paix israélo-palestiniens soient effectivement appliqués et que le peuple palestinien puisse exercer pleinement ses droits inaliénables.

Tableau 3.8

**Ressources nécessaires : Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien**

| Catégorie                               | Ressources<br>(en milliers de dollars É.-U.) |  | Postes    |           |
|---|--|--|-----------|-----------|
|   | 2010-2011                                    | 2012-2013<br>(avant actualisation des coûts) | 2010-2011 | 2012-2013 |
| Budget ordinaire                        |  |  |           |           |
| Objets de dépense autres que les postes | 66,9   | 66,9   | –         | –         |
| <b>Total</b>                            | <b>66,9</b>                                  | <b>66,9</b>                                  | <b>–</b>  | <b>–</b>  |

- 3.27 Les ressources indiquées dans le tableau 3.8 serviraient à financer les déplacements des représentants du Comité et des personnalités invitées par celui-ci.

## 2. Direction exécutive et administration

**Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 050 400 dollars**

- 3.28 Le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques assure la direction, la supervision et l'administration générales du Département. Outre ses fonctions de chef de département, le Secrétaire général adjoint assume auprès du Secrétaire général des fonctions de conseil et d'appui dans le domaine politique; il donne des conseils et des directives de caractère politique aux envoyés spéciaux et aux représentants spéciaux du Secrétaire général; il dirige et administre des missions de bons offices ou d'établissement des faits et des missions politiques spéciales; il engage des consultations et des négociations visant au règlement pacifique des différends; il joue le rôle de coordonnateur des Nations Unies pour les activités d'assistance au processus électoral; enfin, il convoque les réunions ordinaires du Comité exécutif pour la paix et la sécurité.
- 3.29 À la suite de l'application de la résolution 63/261 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Département des affaires politiques, ce dernier est mieux à même de fournir des analyses politiques de qualité, de formuler des recommandations sur les situations de crise et d'élaborer des stratégies cohérentes de prévention des conflits. La consolidation et le renforcement du Département ont permis à la direction de consacrer davantage de temps à la fourniture d'orientations stratégiques, de veiller à assurer une plus grande complémentarité avec les autres départements et avec les fonds, programmes et organismes des Nations Unies, et d'accroître les échanges entre les divisions du Département, qui est désormais mieux en mesure de régler en temps voulu et avec plus d'efficacité et de souplesse toute une série de problèmes en matière de prévention, de consolidation de la paix, d'assistance électorale et de médiation, notamment de conseiller le Secrétaire général et de mobiliser le système des Nations Unies pour mettre sur pied une action cohérente face à la crise. Cela lui a également permis de mieux tirer partie des enseignements tirés de l'expérience, des conseils reçus et des pratiques optimales. Le Département continuera de renforcer son appui aux initiatives politiques et processus de paix, notamment en fournissant des services de médiation professionnels, qui permettent une intervention rapide face aux demandes urgentes de médiation.

- 3.30 Dans l'exercice de ses responsabilités, le Secrétaire général adjoint est secondé par deux sous-secrétaires généraux. L'un supervise la Division de l'Afrique I, la Division de l'Afrique II et la Division des affaires du Conseil de sécurité, et l'autre la Division des Amériques et de l'Europe, la Division de l'Asie et du Pacifique, la Division du Moyen-Orient et de l'Asie de l'Ouest, la Division des droits des Palestiniens et le Groupe de la décolonisation. La Division de l'assistance électorale, la Division des politiques, des partenariats et de l'appui à la médiation et l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme relèvent directement du Secrétaire général adjoint.
- 3.31 Le secrétariat du Comité exécutif pour la paix et la sécurité, créé en application de la résolution 56/241 de l'Assemblée générale, rend compte directement au Secrétaire général adjoint et le seconde dans la tâche qui lui a été confiée de convoquer les réunions du Comité. Une de ses principales fonctions consiste à assurer la liaison à l'échelle du système des Nations Unies lors de l'établissement des documents de fond pour le Comité et la suite à donner à ses décisions.
- 3.32 Pour épauler le Secrétaire général adjoint dans ses fonctions de contrôle et de gestion, le Bureau du Secrétaire général adjoint comprend un coordonnateur dans chacun des volets suivants : sécurité (assure la liaison avec le Département de la sûreté et de la sécurité), suivi et évaluation (met en œuvre le programme de suivi et d'évaluation du Département), missions politiques spéciales (assure la liaison avec chaque division) et le Département de l'appui aux missions pour les questions d'orientations générales, et exerce également d'autres fonctions clefs de coordination et de gestion pour veiller à la cohérence de la coordination des politiques, des ressources humaines et de la gestion financière lors de la fourniture d'une assistance aux missions politiques spéciales menées par le Département des affaires politiques.
- 3.33 Conformément aux demandes formulées par les organismes des Nations Unies, le Bureau du Secrétaire général adjoint donne des directives pour assurer une coopération et une coopération étroites avec les entités, organismes, fonds et programmes, en matière de paix et de sécurité. C'est ainsi qu'en octobre 2010, le Département a organisé pour la première fois une retraite sur le thème « Défis politiques sur le terrain » avec les chefs des composantes politiques de 12 missions. En septembre 2010, le Département et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont adopté d'un commun accord une note d'orientation révisée sur l'assistance électorale, qui vise à établir des directives claires sur le rôle et les responsabilités du Département et du PNUD en matière d'assistance électorale. Les liens entre le Département des affaires politiques et le Département de l'appui aux missions ont été consolidés et officialisés grâce à la mise en place de services consultatifs, le but étant de renforcer l'appui aux missions politiques spéciales menées par le Département des affaires politiques. Une politique a été arrêtée en matière de délégation de pouvoir dans les missions placées sous la conduite du Département des affaires politiques, définissant le rôle et les responsabilités de chaque département et de chaque mission, et un accord de prestation de services a été signé entre le Département des affaires politiques et le Département de l'appui aux missions.

Tableau 3.9

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation** : Assurer l'application intégrale des mandats prescrits par les organes délibérants et le respect des politiques et procédures de l'ONU en ce qui concerne la gestion du programme de travail, du personnel et des ressources financières

| Réalisations escomptées du Secrétariat  | Indicateurs de succès  |
|---|--|
| a) Programme de travail efficacement géré dans la limite des ressources humaines et financières disponibles   | <p>a) i) Fourniture dans les délais prescrits des produits et services</p> <p><i>Mesure des résultats</i><br/>(Pourcentage de documents/services fournis dans les délais ou en avance)</p> <p>2008-2009 : 98 %<br/>2010-2011 (estimation) : 98 %<br/>2012-2013 (objectif) : 100 %</p> <p>ii) Utilisation efficace et productive des ressources conformément aux priorités et politiques et procédures de l'Organisation</p> <p><i>Mesure des résultats</i><br/>(Taux d'exécution du budget en pourcentage des crédits révisés ouverts)</p> <p>2008-2009 : 98 %<br/>2010-2011 (estimation) : 98 %<br/>2012-2013 (objectif) : 98 %</p> |
| b) Fourniture d'un appui technique et administratif efficace aux missions politiques spéciales, aux bureaux extérieurs et aux envoyés de haut rang dont le Département est le principal responsable | <p>b) i) Degré de satisfaction des bureaux extérieurs, des missions politiques spéciales et des envoyés spéciaux en ce qui concerne l'appui fourni par le Département au Siège</p> <p><i>Mesure des résultats</i><br/>2008-2009 : 98 % d'avis favorables<br/>2010-2011 (estimation) : 98 % d'avis favorables<br/>2012-2013 (objectif) : 100 % d'avis favorables</p>  |
| c) Amélioration des délais de soumission de la documentation  | <p>c) i) Augmentation du pourcentage de documents d'avant session présentés dans les délais prescrits</p> <p><i>Mesure des résultats</i><br/>2008-2009 : 90 %<br/>2010-2011 (estimation) : 90 %<br/>2012-2013 (objectif) : 95 %</p>  |

**Facteurs externes**

- 3.34 Le programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres y apportent leur appui; b) aucun fait nouveau d'ordre politique, économique ou social – soudain ou imprévu – ne vient nuire à son exécution; c) les ressources financières et humaines requises sont disponibles.

**Produits**

- 3.35 Durant l'exercice biennal 2012-2013, les produits finals ci-après seront exécutés : services de conférence, administration, contrôle (budget ordinaire) :
- a) Administration et gestion générales : gestion efficace du Département des affaires politiques, du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne et des missions politiques spéciales;
  - b) Strict respect du Règlement financier et règles de gestion financière et du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies;
  - c) Exécution des mandats confiés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité;
  - d) Organisation de réunions sur des questions d'intérêt mutuel avec des membres du Secrétariat, des bureaux hors Siège et des fonds et programmes des Nations Unies, et participation à ces réunions.

Tableau 3.10

**Ressources nécessaires : direction exécutive et administration**

| Catégorie                | Ressources<br>(en milliers de dollars É.-U.) |   | Postes    |           |
|--------------------------|--|---|-----------|-----------|
|                          | 2010-2011                                    | 2012-2013<br>(avant actuali-<br>sation des coûts) | 2010-2011 | 2012-2013 |
|                          |  |   |           |           |
| Budget ordinaire         |  |   |           |           |
| Postes                   | 6 677,3                                      | 6 677,3   | 23        | 23        |
| Autres objets de dépense | 373,1  | 373,1   | –         | –         |
| <b>Total partiel</b>     | <b>7 050,4</b>                               | <b>7 050,4</b>                                    | <b>23</b> | <b>23</b> |
| Fonds extrabudgétaires   | 528,3  | 528,3   | 1         | 1         |
| <b>Total</b>             | <b>7 578,7</b>                               | <b>7 578,7</b>                                    | <b>24</b> | <b>24</b> |

- 3.36 Les ressources indiquées au tableau 3.10 permettront de maintenir 23 postes [1 de SGA, 2 de SSG, 1 D-1, 3 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 11 d'agent des services généraux (Autres classes)]. Le montant prévu pour les objets de dépense autres que les postes (373 100 dollars) correspond aux frais de voyage du personnel envoyé en mission (369 500 dollars) et aux frais de représentation (3 600 dollars).
- 3.37 Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, des fonds extrabudgétaires d'un montant estimé à 528 300 dollars viendraient compléter les ressources inscrites au budget ordinaire.

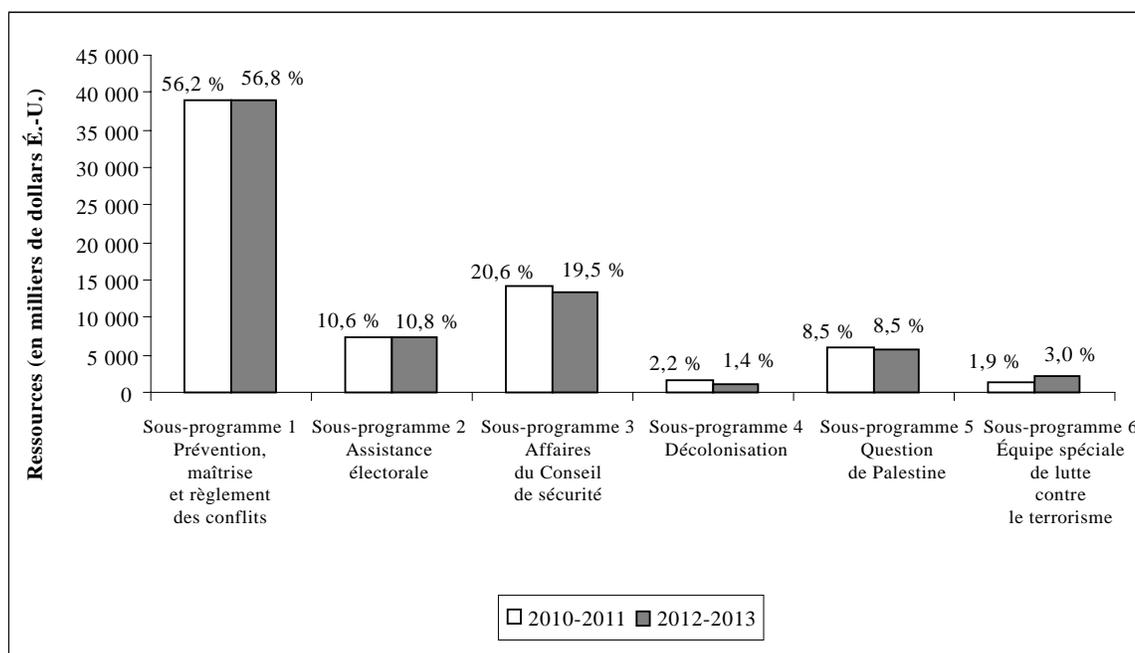
### 3. Programme de travail

Tableau 3.11

#### Ressources nécessaires, par sous-programme

| Composante  | Ressources<br>(en milliers de dollars É.-U.) |                 | Postes     |            |
|---|--|-----------------|------------|------------|
|   | 2010-2011                                    | 2012-2013       | 2010-2011  | 2012-2013  |
| <b>Budget ordinaire</b>                           |  |                 |            |            |
| 1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits | 38 972,7                                     | 38 972,7        | 132        | 132        |
| 2. Assistance électorale                          | 7 374,3                                      | 7 374,3         | 24         | 24         |
| 3. Affaires du Conseil de sécurité                | 14 278,0                                     | 13 350,4        | 55         | 51         |
| 4. Décolonisation                                 | 1 501,8                                      | 1 007,9         | 5          | 3          |
| 5. Question de Palestine                          | 5 898,3                                      | 5 810,5         | 16         | 16         |
| 6. Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme  | 1 342,6                                      | 2 046,0         | 6          | 6          |
| <b>Total partiel</b>                              | <b>69 367,7</b>                              | <b>68 561,8</b> | <b>238</b> | <b>232</b> |
| Fonds extrabudgétaires                            | 26 875,2                                     | 24 989,7        | 12         | 10         |
| <b>Total</b>                                      | <b>96 242,9</b>                              | <b>93 710,5</b> | <b>250</b> | <b>242</b> |

#### Ressources nécessaires, par sous-programme (budget ordinaire)



**Sous-programme 1  
Prévention, maîtrise et règlement des conflits**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 38 972 700 dollars*

- 3.38 La responsabilité opérationnelle de la mise en œuvre du sous-programme incombe aux divisions régionales et à la Division des politiques, des partenariats et de l'appui à la médiation. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 1 du programme 2 du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013.

Tableau 3.12

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation :** Maintenir la paix et la sécurité internationales en assurant la prévention, la maîtrise et le règlement des conflits par des moyens pacifiques

| Réalisations escomptées du Secrétariat  | Indicateurs de succès   |
|---|---|
| a) Amélioration de la capacité des États Membres à détecter, prévenir et régler les situations de conflit | <p>a) i) Taux de réponse à l'ensemble des demandes d'action préventive émanant d'États Membres ou d'organisations régionales : 100 %</p> <p><i>Mesure des résultats</i><br/>2008-2009: 100 %<br/>2010-2011 (estimation) : 100 %<br/>2012-2013 (objectif) : 100 %</p> <p>ii) Nombre de missions de bons offices menées pour régler des conflits lorsque l'aide de l'ONU a été sollicitée</p> <p><i>Mesure des résultats</i><br/>2008-2009: 10 missions<br/>2010-2011 (estimation) : 30 missions<br/>2012-2013 (objectif) : 30 missions</p> |
| b) Maintien des processus de paix sur les rails   | <p>b) i) Nombre d'initiatives en faveur des processus de paix</p> <p><i>Mesure des résultats</i><br/>2008-2009: 40 initiatives<br/>2010-2011 (estimation) : 40 initiatives<br/>2012-2013 (objectif) : 40 initiatives</p> <p>ii) Nombre de projets tendant à appuyer les initiatives de consolidation de la paix</p> <p><i>Mesure des résultats</i><br/>2008-2009: 40 projets<br/>2010-2011 (estimation) : 20 projets<br/>2012-2013 (objectif) : 22 projets</p>  |

### Facteurs externes

- 3.39 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres ont la volonté politique de collaborer à l'exécution intégrale du sous-programme; b) aucun fait nouveau, d'ordre politique, économique ou social – soudain ou imprévu – ne vient nuire à son exécution.

### Produits

- 3.40 Durant l'exercice biennal 2012-2013, les produits finals ci-après seront exécutés :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
    - i) Assemblée générale :
      - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières selon les besoins;
      - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et diverses organisations régionales et sous-régionales (1); rapports sur diverses questions ayant trait à la paix et à la sécurité (une vingtaine);
    - ii) Conseil de sécurité : documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur diverses questions ayant trait à la paix et à la sécurité (une centaine);
  - b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
    - i) Missions d'établissement des faits : missions d'établissement des faits et autres missions spéciales effectuées au nom du Secrétaire général;
    - ii) Supports techniques : documents analytiques, notes d'évaluation et d'orientation et documents d'information axés sur l'alerte rapide, la présentation de formules et de recommandations en matière d'action préventive et de consolidation de la paix tenant compte des questions relatives à l'égalité des sexes; notes de synthèse, documents d'information, liste de questions à aborder et profils établis dans la perspective de réunions que le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale tiennent à New York et hors Siège; gestion des bases de données des divisions sur les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales à l'usage du Secrétaire général et des hauts fonctionnaires;
    - iii) Participation à des formations, séminaires et réunions d'universitaires consacrés à la diplomatie préventive ainsi qu'au rétablissement et à la consolidation de la paix;
    - iv) Formulation de conseils et d'orientations politiques à l'intention des représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général; appui fonctionnel et politique aux initiatives de rétablissement et de consolidation de la paix, et notamment appui aux opérations sur le terrain; appui fonctionnel aux missions de bons offices, et de médiation et aux négociations menées par l'ONU pour prévenir et régler des conflits;
    - v) Participation à l'élaboration de produits communs : rapports sur diverses questions ayant trait à la paix et à la sécurité (environ 75).

Tableau 3.13

**Ressources nécessaires : sous-programme 1**

| Catégorie                | Ressources<br>(en milliers de dollars É.-U.) |  | Postes     |            |
|--------------------------|--|--|------------|------------|
|                          | 2010-2011                                    | 2012-2013<br>(avant actualisation des coûts) | 2010-2011  | 2012-2013  |
| Budget ordinaire         |  |  |            |            |
| Postes                   | 38 099,7                                     | 38 099,7                                     | 132        | 132        |
| Autres objets de dépense | 873,0  | 873,0  | –          | –          |
| <b>Total partiel</b>     | <b>38 972,7</b>                              | <b>38 972,7</b>                              | <b>132</b> | <b>132</b> |
| Fonds extrabudgétaires   | 23,344,5                                     | 21,286,8                                     | 8          | 6          |
| <b>Total</b>             | <b>62 317,2</b>                              | <b>60 259,5</b>                              | <b>140</b> | <b>138</b> |

- 3.41 Le montant indiqué à la rubrique Postes du tableau 3.13 doit permettre de financer le maintien de 132 postes [5 D-2, 7 D-1, 20 P-5, 25 P-4, 24 P-3, 18 P-2/1 et 33 d'agent des services généraux (Autres classes)].
- 3.42 Le montant de 873 000 dollars demandé à la rubrique Autres objets de dépense doit servir à financer les services de consultants et d'experts sur des questions relatives aux missions de bons offices, à la diplomatie préventive et au rétablissement de la paix (59 800 dollars) et les frais de voyage du personnel envoyé en mission (813 200 dollars). Les dépenses de fonctionnement du sous-programme, telles que le personnel temporaire (autre que pour les réunions), les heures supplémentaires, les fournitures et services, feront l'objet d'une demande globale au titre de l'appui aux programmes.
- 3.43 Les fonds extrabudgétaires (ressources humaines et financières) au titre du sous-programme sont estimés à 21 286 800 dollars. La diminution par rapport à 2010-2011 est proposée en grande partie pour tenir compte du montant prévu des contributions destinées à financer les activités en cours qui seront poursuivies.

**Sous-programme 2  
Assistance électorale**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 7 374 300 dollars*

- 3.44 La responsabilité de la mise en œuvre du sous-programme 2 incombe à la Division de l'assistance électorale, qui dirige et guide toutes les activités d'assistance électorale de l'Organisation des Nations Unies. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 2 du programme 2 du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013.

Tableau 3.14

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation** : Renforcement des capacités des gouvernements qui en font la demande, en particulier grâce à la consolidation des institutions électorales nationales

| Réalisations escomptées du Secrétariat   | Indicateurs de succès   |
|--|---|
| Renforcement de la capacité des États Membres demandant une assistance électorale de consolider leurs processus démocratiques et de mettre en place, d'améliorer et d'affiner leurs institutions et processus électoraux | Augmentation du pourcentage d'États Membres ayant demandé une assistance qui ont renforcé leurs institutions électorales<br><br><i>Mesure des résultats</i><br>2008-2009 : 97 %<br>2010-2011 (estimation) : 100 %<br>2012-2013 (objectif) : 100 % |

**Facteurs externes**

- 3.45 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si la situation de chacun des pays demandant à bénéficier d'une assistance électorale est propice à la tenue d'élections crédibles.

**Produits**

- 3.46 Durant l'exercice biennal 2012-2013, les produits finals ci-après seront exécutés :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) : Assemblée générale :
    - i) Services fonctionnels pour les séances plénières, selon les besoins;
    - ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport sur les activités de l'Organisation des Nations Unies visant à améliorer l'efficacité des processus électoraux, conformément aux résolutions et décisions pertinentes;
  - b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
    - i) Missions d'établissement des faits : missions d'évaluation des besoins en vue de mettre en place, à l'échelle du système, des interventions stratégiques destinées à répondre aux demandes d'assistance électorale émanant d'États Membres (40);
    - ii) Supports techniques : gestion du fichier informatisé, organisé par compétences, d'experts électoraux de l'ONU; préservation de la mémoire institutionnelle de l'ONU en matière d'assistance électorale; production, et diffusion auprès des États Membres, de directives techniques et de documents de référence sur les processus électoraux, les cadres législatifs régissant les élections, ainsi que l'organisation et la gestion des scrutins (4);
    - iii) Promotion d'instruments juridiques : instauration de partenariats institutionnels et de mécanismes de coopération avec diverses organisations capables d'apporter une assistance électorale aux États Membres (3);

- iv) Séminaires à l'intention d'intervenants extérieurs : séminaires de formation et colloques internationaux consacrés à la conception, la planification et la mise en œuvre autonome de processus électoraux transparents et dont il soit possible de vérifier la régularité à l'intention du personnel électoral aux niveaux national et régional (2);
- c) Coopération technique (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) : projets opérationnels : coordination des observateurs internationaux et appui à leur apporter (10); conception de projets visant à développer ou à renforcer les capacités des autorités électorales nationales, s'agissant en particulier de la prise en compte systématique de la parité des sexes, de l'inscription des électeurs et de la modernisation des consultations électorales (13); missions d'assistance technique dans le cadre des projets opérationnels à l'appui des activités électorales (25).

Tableau 3.15

**Ressources nécessaires : sous-programme 2**

| Catégorie                | Ressources<br>(en milliers de dollars É.-U.) |   | Postes    |           |
|--------------------------|--|---|-----------|-----------|
|                          | 2010-2011                                    | 2012-2013<br>(avant actuali-<br>sation des coûts) | 2010-2011 | 2012-2013 |
|                          |  |   |           |           |
| Budget ordinaire         |  |   |           |           |
| Postes                   | 7 006,4                                      | 7 006,4   | 24        | 24        |
| Autres objets de dépense | 367,9  | 367,9   | –         | –         |
| <b>Total partiel</b>     | <b>7 374,3</b>                               | <b>7 374,3</b>                                    | <b>24</b> | <b>24</b> |
| Fonds extrabudgétaires   | 267,3  | 185,2   | –         | –         |
| <b>Total</b>             | <b>7 641,6</b>                               | <b>7 559,5</b>                                    | <b>24</b> | <b>24</b> |

3.47 Le montant de 7 006 400 dollars indiqué à la rubrique Postes du tableau 3.15 doit permettre de financer le maintien de 24 postes [1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 7 P-4, 3 P-3 et 8 d'agent des services généraux (Autres classes)]. Le montant de 367 900 dollars demandé à la rubrique Autres objets de dépense doit servir à financer les services de consultants dans des domaines spécialisés intéressant des pays particuliers, qui ne sont pas disponibles en interne (78 200 dollars), et les frais de voyage du personnel envoyé en mission (289 700 dollars). Les dépenses de fonctionnement du sous-programme, telles que le personnel temporaire (autre que pour les réunions), les heures supplémentaires, les fournitures et services, feront l'objet d'une de demande globale au titre de l'appui aux programmes.

3.48 Les fonds extrabudgétaires pour l'exercice biennal 2012-2013, estimés à 185 200 dollars, serviront à financer d'éventuelles missions préliminaires ou missions d'évaluation des besoins entreprises comme suite à des demandes d'assistance électorale, des missions électorales urgentes nécessaires pour prévenir un conflit ou démarrer une mission. Ils serviront aussi à couvrir les dépenses liées à des activités électorales indispensables pour faire face à de nouveaux besoins apparus au cours de l'exécution d'un programme d'assistance électorale et les dépenses d'un système de gestion des connaissances (notamment les recherches sur d'importantes questions de politique générale, l'élaboration de directives et normes internationales, et le suivi et l'évaluation des enseignements tirés de l'expérience et des résultats obtenus), à financer l'organisation d'ateliers et de conférences consacrés à des questions électorales ou la participation à de tels ateliers et conférences, et à couvrir les frais des évaluations postélectorales en vue de la coordination, à l'échelle du système, d'activités de consolidation de la paix ou de démocratisation au lendemain d'un conflit. La

diminution est imputable à l'exclusion des dépenses afférentes à une opération d'assistance électorale particulière, qui ne devrait pas être poursuivie en 2012-2013.

### Sous-programme 3 Affaires du Conseil de sécurité

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 13 350 400 dollars*

- 3.49 La responsabilité de la mise en œuvre du sous-programme 3 incombe à la Division des affaires du Conseil de sécurité, qui dispensera des conseils et fournira des services fonctionnels au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires, en particulier aux comités des sanctions, au Comité contre le terrorisme, au Comité créé par la résolution 1540 (2004) du Conseil, aux groupes de travail officiels et au Comité d'état-major. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 3 du programme 2 du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2012-2013.

Tableau 3.16

#### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

**Objectif de l'Organisation** : Faciliter les débats et la prise de décisions concrètes par le Conseil de sécurité et ses organes subsidiaires

| Réalisations escomptées du Secrétariat  | Indicateurs de succès   |
|---|---|
| a) Organisation des réunions dans les délais prescrits et selon les procédures établies                                 | <p>a) Degré de satisfaction des membres du Conseil de sécurité et de l'ensemble des États Membres de l'ONU en ce qui concerne les services fournis par la Division des affaires du Conseil de sécurité</p> <p><i>Mesure des résultats</i><br/>                     2008-2009 : 90 % d'avis favorables<br/>                     2010-2011 (estimation) : 95 % d'avis favorables<br/>                     2012-2013 (objectif) : 95 % d'avis favorables</p>                       |
| b) Amélioration de l'accès aux informations relatives aux travaux du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires | <p>b) i) Augmentation du nombre de pages du <i>Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité</i> consultées en ligne</p> <p><i>Mesure des résultats</i><br/>                     2008-2009 : 422 500 pages consultées<br/>                     2010-2011 (estimation) : 443 625 pages consultées<br/>                     2012-2013 (objectif) : 465 806 pages consultées</p> <p>ii) Augmentation du nombre de consultations de la page d'accueil du Conseil de sécurité</p> |

|   |  |
|---|--|
|   | <i>Mesure des résultats</i><br>2008-2009 : 4 442 220 consultations<br>2010-2011 (estimation) : 4 664 300 consultations<br>2012-2013 (objectif) : 4 757 600 consultations   |
| c) Application des décisions du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires nécessitant un appui fonctionnel du sous-programme | c) i) Mise en place de mécanismes de suivi dans le cadre de comités des sanctions dans les délais prescrits dans les résolutions du Conseil<br><br><i>Mesure des résultats</i><br>(Pourcentage de mécanismes de suivi mis en place dans le cadre de comités des sanctions dans les délais prescrits)<br><br>2008-2009 : 92 %<br>2010-2011 (estimation) : 100 %<br>2012-2013 (objectif) : 100 %<br><br>ii) Envoi des missions du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires dans les délais prescrits par l'organe compétent<br><br><i>Mesure des résultats</i><br>(Pourcentage de rapports de mission détaillés soumis dans les délais prescrits)<br><br>2008-2009 : 100 %<br>2010-2011 (estimation) : 100 %<br>2012-2013 (objectif) : 100 % |

---

### Facteurs externes

- 3.50 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les États Membres font preuve de la volonté politique nécessaire.

### Produits

- 3.51 Durant l'exercice 2012-2013, les produits finals ci-après seront exécutés :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et de groupes d'experts (budget ordinaire) :
    - i) Assemblée générale : documentation à l'intention des organes délibérants : notifications du Secrétaire général à l'Assemblée au titre du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies (2); rapports du Conseil de sécurité à l'Assemblée (2);
    - ii) Conseil de sécurité :
      - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances et consultations plénières du Conseil, selon les besoins; réunions des groupes de travail officiels du Conseil, consultations bilatérales et multilatérales, selon les besoins; réunions d'organes subsidiaires du Conseil, notamment les comités des sanctions, selon les besoins;

- b. Documentation à l'intention des organes délibérants : publication de documents du Conseil de sécurité avec le concours du sous-programme; documentation relative aux travaux des organes subsidiaires du Conseil, notamment les comités des sanctions; liste de communications émanant de particuliers et d'organismes non gouvernementaux au sujet de questions dont le Conseil est saisi, en application du paragraphe A de l'annexe à son règlement intérieur provisoire; résolutions et décisions du Conseil; exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil est saisi (additifs hebdomadaires);
- iii) Assistance aux représentants et aux rapporteurs : tenue d'un fichier d'experts afin de faciliter le recrutement rapide de personnes qualifiées pour siéger au sein des groupes d'experts; fourniture d'appui administratif et de directives techniques aux groupes d'experts ayant reçu un mandat du Conseil de sécurité, notamment en ce qui concerne le suivi et l'application des sanctions;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en séries : suppléments destinés à mettre à jour le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*;
- ii) Missions d'établissement des faits : missions de membres ou de présidents d'organes subsidiaires du Conseil de sécurité, notamment les comités des sanctions (6) et missions du Conseil dans des régions ou des pays concernés par les questions dont le Conseil est saisi (4);
- iii) Supports techniques : amélioration continue de l'affichage des documents du Conseil de sécurité sur le site Web de l'ONU, notamment du *Répertoire* traduit dans toutes les langues officielles de l'Organisation; amélioration et reconfiguration des pages du site Web des organes subsidiaires du Conseil, à la demande des membres;
- iv) Séminaires à l'intention d'intervenants extérieurs : colloques et documents de travail – contribution au dialogue permanent sur les questions d'ordre général relatives aux sanctions, et perfectionnement de ce mécanisme afin de le rendre plus efficace et moins préjudiciable aux groupes vulnérables et aux États tiers;
- c) Autres activités de fond (budget ordinaire) : stages, séminaires et ateliers : initiation des nouveaux membres du Conseil de sécurité aux pratiques, procédures et méthodes de travail du Conseil et de ses organes subsidiaires, qui sont en constante évolution.

Tableau 3.17

**Ressources nécessaires : sous-programme 3**

| Catégorie                | Ressources<br>(en milliers de dollars É.-U.) |   | Postes    |           |
|--------------------------|--|---|-----------|-----------|
|                          | 2010-2011                                    | 2012-2013<br>(avant actuali-<br>sation des coûts) | 2010-2011 | 2012-2013 |
|                          |  |   |           |           |
| Budget ordinaire         |  |   |           |           |
| Postes                   | 14 020,5                                     | 13 092,9  | 55        | 51        |
| Autres objets de dépense | 257,5  | 257,5   | –         | –         |
| <b>Total partiel</b>     | <b>14 278,0</b>                              | <b>13 350,4</b>                                   | <b>55</b> | <b>51</b> |

| Catégorie              | Ressources<br>(en milliers de dollars É.-U.) |   | Postes    |           |
|------------------------|--|---|-----------|-----------|
|                        | 2010-2011                                    | 2012-2013<br>(avant actuali-<br>sation des coûts) | 2010-2011 | 2012-2013 |
|                        |  |   |           |           |
| Fonds extrabudgétaires | 188,0  | 197,4   | 1         | 1         |
| <b>Total</b>           | <b>14 466,0</b>                              | <b>13 547,8</b>                                   | <b>56</b> | <b>52</b> |

- 3.52 Le montant de 13 092 900 dollars indiqué à la rubrique Postes du tableau 3.17 doit permettre de financer le maintien de 51 postes [1 D-2, 3 D-1, 7 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 5 P-2/P-1, 3 d'agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe) et 21 d'agent des services généraux (Autres classes)]. Le montant demandé à la rubrique Autres objets de dépense (257 500 dollars) doit servir à financer le personnel temporaire (autre que pour les réunions) requis pour le sous-programme (143 500 dollars), les consultants et experts (34 300 dollars), les frais de voyage du personnel (33 200 dollars) et les services contractuels (46 500 dollars). La diminution de 927 600 dollars résulte de la suppression de 4 postes [1 P-4, 1 P-3 et 2 d'agent des services généraux (Autres classes)] comme suite à la modification des effectifs de la Division.
- 3.53 Les fonds extrabudgétaires pour l'exercice 2012-2013, estimés à 197 400 dollars, permettraient de conserver les services de personnels temporaires et de consultants au Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte pour l'établissement des suppléments au *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*.

#### Sous-programme 4 Décolonisation

##### *Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 007 900 dollars*

- 3.54 La responsabilité de la mise en œuvre du sous-programme 4 incombe au Groupe de la décolonisation, qui fournira un appui au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ainsi qu'à l'Assemblée générale. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 4 du programme 2 du cadre stratégique pour la période 2012-2013.

Tableau 3.18

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation** : Promouvoir la décolonisation conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale pour les 16 derniers territoires non autonomes, afin de parvenir à l'élimination complète du colonialisme

| Réalisations escomptées du Secrétariat   | Indicateurs de succès   |
|--|---|
| Le Comité spécial et l'Assemblée générale seront en mesure de mener à bien leurs mandats respectifs en matière de décolonisation et de faire progresser la décolonisation des 16 derniers territoires non autonomes. | <p>i) Présentation, dans les délais prescrits, de tous les documents destinés aux organes délibérants</p> <p><i>Mesure des résultats</i><br/>           2008-2009 : 100 %<br/>           2010-2011 (estimation) : 100 %<br/>           2012-2013 (objectif) : 100 %</p> <p>ii) Appui soutenu aux travaux du Comité spécial pour faciliter la communication avec les puissances administrantes</p> <p><i>Mesure des résultats</i><br/>           (Pourcentage de documents de travail du Secrétariat établis avec la participation des puissances administrantes)<br/>           2008-2009 : 100 %<br/>           2010-2011 (estimation) : 100 %<br/>           2012-2013 (objectif) : 100 %</p> |

**Facteurs externes**

- 3.55 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les puissances administrantes soumettent à temps les renseignements voulus sur les territoires qu'elles administrent, conformément à l'Article 73 de la Charte; b) les États Membres maintiennent leur appui au processus de décolonisation; c) les institutions spécialisées fournissent des renseignements sur les activités qu'elles mènent dans les territoires non autonomes; et d) les puissances administrantes coopèrent avec le Comité spécial aux fins de l'exécution des mandats énoncés dans les résolutions et décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

**Produits**

- 3.56 Les produits finals de l'exercice 2010-2011 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
- i) Assemblée générale :
- a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières de l'Assemblée (2) et de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (8);

- b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports sur les renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l’alinéa e de l’Article 73 de la Charte (2); rapports sur les moyens d’étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes (2); rapports sur l’application de la Déclaration sur l’octroi de l’indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l’Organisation des Nations Unies (2);
- ii) Comité spécial chargé d’étudier la situation en ce qui concerne l’application de la Déclaration sur l’octroi de l’indépendance aux pays et aux peuples coloniaux :
  - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières du Comité spécial (60); séminaires régionaux organisés dans les régions des Caraïbes et du Pacifique (12); réunions du Bureau du Comité spécial (40);
  - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports du Rapporteur sur Porto Rico (2); documents de travail sur les territoires non autonomes, à savoir : Anguilla, Bermudes, Gibraltar, Guam, îles Caïmanes, îles Falkland (Malvinas), îles Turques et Caïques, îles Vierges américaines, îles Vierges britanniques, Montserrat, Nouvelle-Calédonie, Pitcairn, Sahara occidental, Sainte-Hélène, Samoa américaines et Tokélaou (32);
- iii) Conseil économique et social :
  - a. Services fonctionnels pour les réunions : services fonctionnels pour les séances du Conseil, selon les besoins;
  - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports des organismes des Nations Unies sur leurs activités se rapportant à l’application de la Déclaration sur l’octroi de l’indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) : activités techniques : mise au point et tenue du site Internet sur la décolonisation.

Tableau 3.19

**Ressources nécessaires : sous-programme 4**

| Catégorie                               | Ressources<br>(en milliers de dollars É.-U.) |                                      | Postes    |           |
|---|--|--------------------------------------|-----------|-----------|
|   | 2010-2011                                    | 2012-2013                            | 2010-2011 | 2012-2013 |
|   |  | (avant actuali-<br>sation des coûts) |           |           |
| Budget ordinaire                        |  |                                      |           |           |
| Objets de dépense autres que les postes | 1 501,8                                      | 1 007,9                              | 5         | 3         |
| <b>Total</b>                            | <b>1 501,8</b>                               | <b>1 007,9</b>                       | <b>5</b>  | <b>3</b>  |

3.57 Les montants, indiqués dans le tableau 3.19, doivent permettre de financer le maintien des trois postes du Groupe [1 D-1, 1 P-5 et 1 d’agent des services généraux (Autres classes)]. Les crédits nécessaires pour financer les missions de visite du Comité spécial et les voyages des représentants des territoires non autonomes lorsqu’ils se rendent aux réunions du Comité spécial sont inscrits au chapitre 2 (Affaires de l’Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences). Les ressources demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et les heures supplémentaires font l’objet d’une demande globale au titre de l’appui au

programme. La diminution de 493 900 dollars correspond à la suppression de deux postes [1 P-4 et 1 d'agent des services généraux (Autres classes)] comme suite à la modification des effectifs du Groupe.

### Sous-programme 5 Question de Palestine

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 810 500 dollars*

- 3.58 La responsabilité opérationnelle de la mise en œuvre du sous-programme 5 incombe à la Division des droits des Palestiniens. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 5 du programme 2 du cadre stratégique pour la période 2012-2013.

Tableau 3.20

#### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

**Objectif de l'Organisation** : Permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables

##### Réalisations escomptées du Secrétariat

Grâce au travail effectué par la Division des droits des Palestiniens, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien sera en mesure de sensibiliser plus fortement la communauté internationale à la question de Palestine et de mobiliser davantage l'opinion internationale en faveur des droits du peuple palestinien et du règlement pacifique de la question de Palestine.

##### Indicateurs de succès

i) Dialogue, engagement et appui soutenus de la communauté internationale en faveur des objectifs du programme, démontrés par le nombre de résolutions adoptées, et de réunions, de conférences internationales, et de journées internationales de solidarité avec le peuple palestinien organisées

##### *Mesure des résultats*

2008-2009 : 4 résolutions adoptées

2010-2011 (estimation) : 4 résolutions adoptées

2012-2013 (objectif) : 4 résolutions adoptées

##### *Mesure des résultats*

2008-2009 : 8 réunions et conférences internationales

2010-2011 (estimation) : 8 réunions et conférences internationales

2012-2013 (objectif) : 8 réunions et conférences internationales

##### *Mesure des résultats*

2008-2009 : Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien (2)

2010-2011 (estimation) : Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien (2)

2012-2013 (objectif) : Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien (2)

ii) Poursuite de la participation des organisations de la société civile aux initiatives prises par le Comité et l'Organisation en faveur d'un règlement global, juste et durable de la question de Palestine, démontrée par le nombre de conférences et rencontres publiques organisées par la société civile, et de réunions et consultations tenues entre le Comité et les organisations de la société civile

*Mesure des résultats*

(Nombre de conférences et rencontres publiques organisées par la société civile et de réunions et consultations tenues entre le Comité et les organisations de la société civile)

2008-2009 : 4

2010-2011 (estimation) : 4

2012-2013 (objectif) : 4

iii) Meilleure prise de conscience, au niveau international, des politiques et activités de l'Organisation concernant la question de Palestine, démontrée par l'augmentation du nombre d'utilisateurs des documents accessibles sur le site du Système d'information sur la question de Palestine et des contenus pertinents sur le site Web de l'Organisation consacré à cette question

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 572 000 utilisateurs

2010-2011 (estimation) : 600 000 utilisateurs

2012-2013 (objectif) : 650 000 utilisateurs

---

### Facteurs externes

- 3.59 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si la situation sur le terrain et l'évolution du processus politique permettent de l'exécuter dans son intégralité.

### Produits

- 3.60 Les produits finals de l'exercice 2012-2013 seront les suivants :
- a) Service d'organismes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) : Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
    - i) Services fonctionnels pour les réunions : réunions du Comité (20) et de son bureau (30); réunions et conférences internationales (8) (1 en Amérique du Nord, 2 en Europe, 2 au Moyen-Orient, 1 en Afrique, 1 en Asie-Pacifique et 1 en Amérique latine et dans les Caraïbes) et réunions consultatives avec des organisations de la société civile (2) (1 à New York et 1 à Genève);

- ii) Documentation destinée aux organes délibérants : rapport annuel du Comité à l'Assemblée générale (2); courrier du Comité; notes d'information, documents de travail, points de discussion, déclarations et autres documents nécessaires aux réunions du Comité et de son bureau et aux autres réunions auxquelles le Comité participe; recueil de résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives à la question de Palestine (2); projet de programme de travail (2); notes d'information, ordres du jour, projets de déclaration et documents et rapports finals du Président pour huit réunions et conférences internationales et deux réunions consultatives avec des organisations de la société civile;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
  - i) Publications en série : note et bulletin annuels consacrés à la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien (4); *NGO Action News*, publication bimensuelle (48); rapports finals des réunions et conférences internationales organisées sous les auspices du Comité (8); bulletin mensuel consacré à l'action menée par l'ONU et les organes intergouvernementaux concernant la question de Palestine (24); chronologie mensuelle des faits nouveaux relatifs à la question de Palestine établie sur la base d'un suivi périodique des organes d'information, d'Internet et de diverses publications (24); récapitulation périodique des événements touchant le processus de paix au Moyen-Orient (6); études et notes d'information (4);
  - ii) Expositions, visites guidées, conférences : exposition annuelle sur la Palestine ou organisation d'un événement culturel à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien au Siège, avec projection de films (2); réunions d'information, notamment à l'intention de fonctionnaires de l'ONU, de visiteurs ou de représentants d'organisations non gouvernementales;
  - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : documents et services d'information, y compris sous format électronique, et gestion et expansion du Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL) et d'autres sites Web (24);
  - iv) Manifestations spéciales : célébration annuelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien le 29 novembre; autres manifestations spéciales si le Comité le juge utile (4); échanges d'informations, action de sensibilisation et participation aux réunions de la société civile à l'appui des travaux et des objectifs du Comité;
  - v) Supports techniques : administration, gestion et expansion d'UNISPAL, des bases de données sur les organisations non gouvernementales, les experts et la documentation autre que celle de l'ONU, et des sites Internet et intranet de la Division et du Comité;
- c) Coopération technique (budget ordinaire) : stages, séminaires et ateliers : offre d'une assistance à l'Autorité palestinienne grâce à un programme de formation annuel à l'intention de ses fonctionnaires, organisé et exécuté par la Division des droits des Palestiniens; adoption de mesures pour faciliter la participation des représentants palestiniens aux événements qui ne sont pas organisés par la Division mais que soutient le Comité.

Tableau 3.21

**Ressources nécessaires : sous-programme 5**

| Catégorie                | Ressources<br>(en milliers de dollars É.-U.) |   | Postes    |           |
|--------------------------|--|---|-----------|-----------|
|                          | 2010-2011                                    | 2012-2013<br>(avant actuali-<br>sation des coûts) | 2010-2011 | 2012-2013 |
|                          |  |   |           |           |
| Budget ordinaire         |  |   |           |           |
| Postes                   | 4 204,2                                      | 4 204,2   | 16        | 16        |
| Autres objets de dépense | 1 694,1                                      | 1 606,3   | –         | –         |
| <b>Total</b>             | <b>5 898,3</b>                               | <b>5 810,5</b>                                    | <b>16</b> | <b>16</b> |

- 3.61 Les montants indiqués dans le tableau 3.21 doivent permettre de financer le maintien des 16 postes existants [1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 5 P-3 et 6 d'agent des services généraux (Autres classes)] et d'autres objets de dépense, notamment le coût du personnel temporaire pour les réunions (47 800 dollars), des consultants et des experts (29 000 dollars), les frais de voyage des représentants (985 400 dollars) et du personnel (266 700 dollars), les dépenses de représentation (77 900 dollars), les frais généraux de fonctionnement (196 400 dollars) et les fournitures de bureau (3 100 dollars). Les ressources correspondant aux objets de dépense autres que les postes visent essentiellement à financer la tenue de conférences et de réunions au Siège et hors Siège. Les dépenses de fonctionnement de la Division telles que les heures supplémentaires, les fournitures et les services, qui étaient précédemment prévues au titre du présent sous-programme, font désormais l'objet d'une demande globale au titre de l'appui au programme.

**Sous-programme 6**  
**Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 046 000 dollars*

- 3.62 La responsabilité opérationnelle de la mise en œuvre du sous-programme 6 incombe au Bureau de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, qui joue un rôle de premier plan dans la coordination et la cohérence de l'ensemble des activités de lutte contre le terrorisme du système des Nations Unies. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 6 du programme 2 du cadre stratégique pour la période 2012-2013.

Tableau 3.22

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation** : Faire progresser la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies

**Réalisations escomptées du Secrétariat****Indicateurs de succès**

a) Renforcement de la coordination et de la collaboration entre les organismes des Nations Unies afin de faciliter la mise en œuvre des différents éléments de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies

a) i) Augmentation du nombre d'initiatives communes au sein du système des Nations Unies et avec d'autres entités participantes afin de faciliter la mise en œuvre de la Stratégie

*Mesure des résultats*

(Nombre de projets/initiatives interorganisations visant à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie)

2008-2009 : sans objet

2010-2011 (estimation) : 10

2012-2013 (objectif) : 10

ii) Augmentation du nombre de pays demandant à bénéficier d'une assistance coordonnée pour la mise en œuvre intégrée de la Stratégie et recevant une assistance du système des Nations Unies par le biais de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme

*Mesure des résultats*

2008-2009 : sans objet

2010-2011 (estimation) : 2 pays

2012-2013 (estimation) : 3 pays

b) Renforcement de la collaboration entre les États Membres, les organismes des Nations Unies, les organisations internationales et régionales et les entités de la société civile pour la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies

b) Augmentation du nombre d'initiatives et d'activités communes menées par l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, les États Membres, les organisations internationales et régionales et les entités de la société civile pour promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie

*Mesure des résultats*

(Nombre d'ateliers régionaux visant à faire connaître la Stratégie plus en détail)

2008-2009 : sans objet

2010-2011 (estimation) : 4

2012-2013 (objectif) : 2

**Facteurs externes**

3.63 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres sont résolus à renforcer leur coopération et les gouvernements sont déterminés à collaborer les uns avec les autres en vue de combattre le terrorisme; b) les entités compétentes des Nations Unies sont disposées à collaborer et à unir leurs efforts pour mener à bien les initiatives et activités entreprises sous les auspices de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme dans le cadre du programme, en apportant l'appui fonctionnel voulu, en jouant un rôle de chef de file dans leurs domaines de compétence respectifs et en offrant un soutien opérationnel; c) les organisations internationales et régionales et les institutions nationales intéressées sont prêtes à collaborer et à œuvrer de concert avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme pour mener à bien les initiatives et les activités entreprises dans le cadre du programme; et d) les pays bénéficiaires disposent des capacités requises pour coopérer avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et ses entités.

**Produits**

3.64 Durant l'exercice 2012-2013, les produits finals ci-après seront exécutés :

- a) Service d'organismes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
  - i) Services fonctionnels pour les réunions : examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies; exposés à l'Assemblée générale (8); réunions de coordination de la lutte antiterroriste à l'échelle du système des Nations Unies (6);
  - ii) Documentation destinée aux organes délibérants : rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies par les organismes des Nations Unies; rapports des huit groupes de travail de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme sur l'échange de pratiques optimales et de données d'expérience concernant la mise en œuvre de divers éléments de la Stratégie;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
  - i) Activités techniques : mise à jour trimestrielle du site Internet de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme;
  - ii) Services fonctionnels pour les réunions interorganisations : ateliers régionaux visant à faire connaître la Stratégie plus en détail et à renforcer la coopération internationale en vue de sa mise en œuvre (6);

Tableau 3.23

**Ressources nécessaires : sous-programme 6**

| Catégorie                | Ressources<br>(en milliers de dollars É.-U.) |   | Postes    |           |
|--------------------------|--|---|-----------|-----------|
|                          | 2010-2011                                    | 2012-2013<br>(avant actuali-<br>sation des coûts) | 2010-2011 | 2012-2013 |
|                          |  |   |           |           |
| Budget ordinaire         |  |   |           |           |
| Postes                   | 1 044,8                                      | 1 819,2   | 6         | 6         |
| Autres objets de dépense | 297,8  | 226,8   | –         | –         |
| <b>Total partiel</b>     | <b>1 342,6</b>                               | <b>2 046,0</b>                                    | <b>6</b>  | <b>6</b>  |

| Catégorie              | Ressources<br>(en milliers de dollars É.-U.) |   | Postes    |           |
|------------------------|--|---|-----------|-----------|
|                        | 2010-2011                                    | 2012-2013<br>(avant actuali-<br>sation des coûts) | 2010-2011 | 2012-2013 |
|                        |  |   |           |           |
| Fonds extrabudgétaires | 3 075,4                                      | 3 229,3   | 3         | 3         |
| <b>Total</b>           | <b>4 418,0</b>                               | <b>5 275,3</b>                                    | <b>9</b>  | <b>9</b>  |

- 3.65 Les montants indiqués dans le tableau 3.23 doivent permettre de financer le maintien de 6 postes [1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 2 d'agent des services généraux (Autres classes)] et les dépenses autres que les postes, à savoir les frais de voyage du personnel (226 800 dollars). L'augmentation de 774 400 au titre des postes s'explique par l'effet retard de la création de six postes approuvés au cours de l'exercice biennal 2010-2011. Les autres dépenses de fonctionnement du sous-programme, telles que le personnel temporaire (autre que pour les réunions), les heures supplémentaires, les fournitures et les services, font l'objet d'une demande globale au titre de l'appui au programme.
- 3.66 Les fonds extrabudgétaires nécessaires pour l'exercice biennal 2012-2013, d'un montant estimé à 3 229 300 dollars, permettront d'apporter l'assistance dont le Bureau de l'Équipe spéciale aura absolument besoin pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie.

#### **4. Appui au programme**

***Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 752 700 dollars***

- 3.67 Le Service administratif fournit les services d'administration, de gestion et d'appui au programme nécessaires à l'exécution des activités dont le Département est chargé. Il aide le Secrétaire général adjoint à élaborer le projet de plan-programme biennal, à établir le projet de budget-programme et à en suivre l'exécution, à gérer les fonds d'affectation spéciale et les fonds extrabudgétaires, à fournir les services d'appui nécessaires pour une utilisation rationnelle des ressources humaines et à assurer la planification, le contrôle et la coordination des ressources nécessaires pour l'administration générale. En outre, il fournit un appui administratif et logistique à un certain nombre de représentants et d'envoyés spéciaux du Secrétaire général, ainsi qu'aux bureaux pour la consolidation de la paix et aux missions politiques spéciales. Il gère également les besoins du Département dans le domaine des technologies de l'information, y compris en ce qui concerne l'entretien et la modernisation du matériel informatique et des logiciels, par l'intermédiaire de son Équipe de gestion de l'information.

Tableau 3.24

**Ressources nécessaires : appui au programme**

| Catégorie                | Ressources<br>(en milliers de dollars É.-U.) |  | Postes    |           |
|--------------------------|--|--|-----------|-----------|
|                          | 2010-2011                                    | 2012-2013<br>(avant actualisation des coûts) | 2010-2011 | 2012-2013 |
| Budget ordinaire         |  |  |           |           |
| Postes                   | 2 968,0                                      | 2 968,0                                      | 14        | 14        |
| Autres objets de dépense | 3 416,9                                      | 3 784,7                                      | –         | –         |
| <b>Total partiel</b>     | <b>6 384,9</b>                               | <b>6 752,7</b>                               | <b>14</b> | <b>14</b> |
| Fonds extrabudgétaires   | 689,8  | 992,0  | 4         | 4         |
| <b>Total</b>             | <b>7 074,7</b>                               | <b>7 744,7</b>                               | <b>18</b> | <b>18</b> |

- 3.68 Les montants indiqués dans le tableau 3.24 doivent permettre de financer le maintien des 14 postes existants [1 D-1, 2 P-4, 1 P-2, 2 d’agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe) et 8 d’agent des services généraux (Autres classes)]. Les ressources demandées au titre des autres objets de dépense permettront de financer la reconduction de trois emplois de temporaire (autre que pour les réunions) [1 P-3 et 2 d’agent des services généraux (Autres classes)] qui ont été approuvés par l’Assemblée générale dans sa résolution 62/236, de couvrir les heures supplémentaires, de renforcer les effectifs pendant les périodes de pointe et de remplacer le personnel se trouvant en congé de maternité ou de maladie prolongé (812 900 dollars), et de financer les services contractuels, y compris l’apport du Bureau des technologies de l’information et des communications aux services centraux d’appui et l’ouverture, dans le cadre de l’initiative de télétravail (bureau mobile), de 40 postes destinés aux fonctionnaires indispensables pour assurer la continuité des opérations (1 058 500 dollars), les frais généraux de fonctionnement, y compris les dépenses afférentes aux communications (1 273 100 dollars), aux fournitures de bureaux et aux abonnements (407 700 dollars), et l’acquisition de mobilier et de matériel (232 500 dollars).
- 3.69 Les fonds extrabudgétaires nécessaires pour l’exercice biennal 2012-2013, dont le montant est estimé à 992 000 dollars, serviront à couvrir les dépenses au titre des postes et les autres objets de dépense, afin de doter le Département des moyens de mieux mettre en œuvre les activités inscrites au budget ordinaire.

**B. Missions politiques spéciales**

**Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 083 036 300 dollars**

- 3.70 Dans sa résolution 64/245, l’Assemblée générale a décidé que le montant global demandé au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 du projet de budget-programme pour l’exercice biennal 2010-2011 devrait être de 1 milliard de dollars. Le montant révisé des crédits ouverts au titre de cette composante pour l’exercice biennal 2010-2011 s’élevait à 1 203 840 800 dollars. En se fondant sur le nombre de missions dont le mandat a expiré ou n’a pas été reconduit et les délais de mise en route des missions créées en 2011, il est proposé d’ouvrir un crédit de 1 083 036 300 dollars au titre des missions politiques spéciales dans le projet de budget-programme pour l’exercice biennal 2012-2013.
- 3.71 Conformément aux procédures établies, l’emploi de ces fonds sera subordonné aux mandats conférés par les organes délibérants et à l’approbation de l’Assemblée générale, à mesure que

l'Assemblée et/ou le Conseil de sécurité créeront des missions ou en renouvelleront le mandat. Une justification détaillée des ressources nécessaires sera présentée à l'Assemblée par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de la même façon que sont présentés les états des incidences sur le budget-programme et les montants estimatifs révisés. Une fois que le Comité consultatif aura examiné ces propositions et fait ses recommandations, il appartiendra à l'Assemblée de se prononcer sur le montant de 1 083 036 300 dollars qui est proposé au titre des missions politiques spéciales.

- 3.72 Une fois épuisé le montant prévu de 1 083 036 300 dollars, toutes les demandes de crédit continueront d'être traitées conformément aux dispositions du paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale.

Tableau 3.25

**Ressources nécessaires : missions politiques spéciales**

| Catégorie                | Ressources<br>(en milliers de dollars É.-U.) |   | Postes    |           |
|--------------------------|--|---|-----------|-----------|
|                          | 2010-2011                                    | 2012-2013<br>(avant actuali-<br>sation des coûts) | 2010-2011 | 2012-2013 |
|                          |  |   |           |           |
| Budget ordinaire         |  |   |           |           |
| Autres objets de dépense | 1 203 840,8                                  | 1 083 036,3                                       | –         | –         |
| <b>Total</b>             | <b>1 202 840,8</b>                           | <b>1 083 036,3</b>                                | –         | –         |

- 3.73 Les montants indiqués au tableau 3.25 correspondent au montant prévu pour les missions politiques spéciales dans l'esquisse budgétaire approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/245. La diminution de 120 804 500 dollars correspond à l'effet estimé de la liquidation des missions politiques spéciales durant l'exercice budgétaire 2010-2011, pour lesquelles il ne faudra prévoir aucun crédit en 2012-2013.

### C. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

#### *Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 16 949 200 dollars*

- 3.74 Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a été créé en application de la résolution 48/213, dans laquelle l'Assemblée générale priait le Secrétaire général, d'une part, d'assurer la coordination des activités entreprises par le système des Nations Unies pour répondre de manière adéquate aux besoins du peuple palestinien et, de l'autre, de mobiliser une assistance financière, technique et économique, et de la résolution 49/88, dans laquelle elle se félicitait de la nomination du Coordonnateur spécial. Celui-ci fait fonction d'agent de liaison des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, y compris pour ce qui est des aspects socioéconomiques et de l'assistance au développement que le système des Nations Unies apporte dans ces domaines à la Jordanie, au Liban, aux territoires palestiniens occupés et à la Syrie.
- 3.75 Le Coordonnateur spécial concevra, lors d'un travail exploratoire avec les parties concernées, des moyens de soutenir le processus de paix au Moyen-Orient et de coordonner la réponse des organismes des Nations Unies aux besoins humanitaires du peuple palestinien. Il répondra aux demandes d'assistance concernant les aspects diplomatiques et socioéconomiques du processus de

paix formulées par les parties aux négociations et les États Membres. En outre, au titre de la contribution diplomatique de l'ONU aux pourparlers du Moyen-Orient et aux consultations connexes, le Coordonnateur spécial établira et présentera des recommandations sur des questions diplomatiques, juridiques et socioéconomiques et sur les problèmes de sécurité, en coordination étroite avec les organismes et programmes compétents des Nations Unies. Il continuera de jouer un rôle de premier plan dans le fonctionnement des mécanismes de coordination formels et informels et fournira des orientations et un appui dans les domaines des politiques et de l'humanitaire aux organismes et programmes des Nations Unies, en mettant davantage l'accent sur le lien entre les processus politiques et la situation socioéconomique qui les sous-tend et les renforce.

- 3.76 Conformément aux dispositions de la résolution 64/259 de l'Assemblée générale, le Bureau du Coordonnateur spécial a adopté un train de procédures visant à rationaliser les activités et à éliminer celles qui font double emploi. Ainsi, les chefs des sections du Bureau chargés des affaires régionales, de la coordination et de l'information sont convenus que les visites sur le terrain devaient être menées conjointement à chaque fois que possible et ont donné à leur personnel des instructions en ce sens. Outre qu'elle est économique, cette mesure a permis au Bureau du Coordonnateur spécial de renforcer encore la sécurité de son personnel tout en réduisant l'empreinte carbone de la mission et sans rien sacrifier sur le plan de la réalisation de ses objectifs.
- 3.77 Au niveau du programme, le Bureau du Coordonnateur spécial joue un rôle de chef de file dans la coordination des activités humanitaires et de développement des 24 organismes et programmes des Nations Unies présents dans le territoire palestinien occupé, et il facilite la collaboration interinstitutions. Il coordonne les réunions bihebdomadaires de l'équipe de pays des Nations Unies, facilite les négociations interinstitutions sur les déplacements et le passage et soutient activement les travaux des groupes de travail sectoriels et thématiques, auxquels il participe. En 2009 et 2010, il a également mené un dialogue sans exclusive qui a donné lieu à l'établissement du cadre stratégique intégré. Au niveau régional, il a intensifié sa collaboration avec plusieurs missions et programmes, notamment le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), dans le but d'améliorer et d'intégrer ses analyses politiques, ses rapports et ses interventions. Au niveau de l'appui à la mission, on s'efforce actuellement de relever les différences opérationnelles et procédurales entre le Bureau du Coordonnateur spécial et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve afin d'harmoniser leurs activités, d'autant que les sièges respectifs de ces deux entités partagent actuellement des bureaux à Jérusalem.

Tableau 3.26

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats**
**Objectif de l'Organisation** : Faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient sur la voie d'une paix globale, juste et durable

**Réalisations escomptées du Secrétariat**
**Indicateurs de succès**

a) Les participants se réengageront à prendre des mesures parallèles sur la voie d'une paix durable

a) Augmentation du nombre de réunions de négociation entre les parties impliquées dans le conflit avec l'appui de l'ONU

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 517 réunions

2010-2011 (estimation) : 550 réunions

2012-2013 (objectif) : 600 réunions

b) Mobilisation de ressources aux fins de l'amélioration de la situation humanitaire du peuple palestinien et de la satisfaction de ses besoins en matière de développement

b) Maintien du niveau des ressources disponibles pour améliorer les conditions de vie du peuple palestinien en fonction des besoins

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 3,1 milliards de dollars

2010-2011 (estimation) : 1,8 milliard de dollars

2012-2013 (objectif) : 1,8 milliard de dollars

c) Réponse coordonnée aux besoins de la population et des institutions palestiniennes en matière humanitaire et de développement

c) Augmentation du nombre de projets et activités coordonnés exécutés par les organismes des Nations Unies au titre du cadre stratégique intégré, du plan d'intervention à moyen terme des Nations Unies et de la procédure d'appel global

*Mesure des résultats*

(Programmes de pays conjointement exécutés par les organismes des Nations Unies)

2008-2009 : 13

2010-2011 (estimation) : 13

2012-2013 (objectif) : 15

*Mesure des résultats*

(Pourcentage des fonds demandés dans le cadre de la procédure d'appel global obtenus)

2008-2009 : 77 %

2010-2011 (estimation) : 70 %

2012-2013 (objectif) : 75 %

**Facteurs externes**

3.78 Le sous-programme devrait permettre de réaliser les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) toutes les parties font preuve de la volonté politique de participer à des négociations et de respecter les accords conclus; b) les grands acteurs internationaux et régionaux ont la volonté de participer pleinement au processus; c) les ressources dégagées le sont en application des principes internationaux régissant les pratiques à recommander aux donateurs de l'action humanitaire et des bonnes pratiques de développement plutôt que de considérations liées à des relations extérieures bilatérales; et d) le personnel peut circuler librement.

**Produits**

3.79 Les produits finals de l'exercice 2012-2013 seront les suivants :

- a) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
  - i) Missions d'enquête : maintien de contacts avec les gouvernements et leurs représentants accrédités dans la région;
  - ii) Communiqués et conférences de presse : conférences de presse, réunions avec la presse, communiqués de presse, établissement et entretien de contacts avec les médias;
  - iii) Activités techniques : assistance et conseils à l'appui du dispositif de coordination des donateurs; exposés devant le Conseil de sécurité, selon les besoins; comptes rendus politiques, selon les besoins; collecte et analyse des informations de fond pertinentes;
  - iv) Documentation destinée aux réunions interinstitutions : rapports trimestriels sur la situation économique dans le territoire palestinien occupé (8);
- b) Services de conférence, administration, contrôle (budget ordinaire) : administration : organisation de réunions ordinaires et de consultations avec les parties et autres acteurs concernés (150);

Tableau 3.27

**Ressources nécessaires : Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient**

| Catégorie                | Ressources<br>(en milliers de dollars É.-U.) |   | Postes    |           |
|--------------------------|--|---|-----------|-----------|
|                          | 2010-2011                                    | 2012-2013<br>(avant actuali-<br>sation des coûts) | 2010-2011 | 2012-2013 |
|                          |  |   |           |           |
| Budget ordinaire         |  |   |           |           |
| Postes                   | 13 364,0                                     | 13 894,7  | 64        | 65        |
| Autres objets de dépense | 2 936,3                                      | 3 054,5   | –         | –         |
| <b>Total</b>             | <b>16 300,3</b>                              | <b>16 949,2</b>                                   | <b>64</b> | <b>65</b> |

3.80 Les montants indiqués dans le tableau 3.27 permettraient de financer le maintien des 64 postes actuels (1 de SGA, 1 D-2, 6 P-5, 3 P-4, 9 P-3, 6 d'agent du Service de sécurité, 8 d'agent du Service mobile, 2 d'administrateur recruté sur le plan national et 28 d'agent local) et la création proposée d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national. Il est également proposé de convertir un poste d'agent du Service mobile en poste local, comme l'Assemblée générale l'avait déjà recommandé lorsqu'elle a examiné le rapport sur l'harmonisation des conditions d'emploi.

L'augmentation nette s'explique par l'effet-report de la création de huit postes approuvée pour l'exercice biennal 2010-2011 et par la transformation d'un emploi d'administrateur recruté sur le plan national, actuellement financé au moyen de ressources extrabudgétaires, en poste d'administrateur recruté sur le plan national. Le titulaire de ce poste est chargé de nouer des contacts avec les mouvements et partis politiques israéliens et avec les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires et les instituts politiques d'Israël. Fort de sa connaissance de la culture, de la langue, des traditions et des institutions locales, il enrichit la base de connaissances du Bureau du Coordonnateur spécial et renforce son action au niveau local. Il élargit le dialogue entre les organismes des Nations Unies et Israël sur les activités menées par les Nations Unies dans le territoire palestinien occupé et leur participation au processus de paix afin de renforcer les échanges entre le Bureau du Coordonnateur spécial et les groupes politiques israéliens et d'aider le Bureau à faire progresser le processus de paix au Moyen-Orient et à rendre compte de l'évolution de la situation sur le plan politique. Le poste d'administrateur recruté sur le plan national a une importance capitale pour les opérations du Bureau du Coordonnateur spécial, dans la mesure où son titulaire, outre qu'il remplit les fonctions susmentionnées, est responsable des affaires israéliennes au Groupe des affaires régionales et établit dans le monde politique israélien un vaste réseau de contacts qui joue un rôle stratégique dans le succès des travaux du Bureau du Coordonnateur spécial. Étant donné que le maintien des ressources extrabudgétaires au-delà de 2011 n'est pas assuré, il est proposé de créer un poste d'administrateur recruté sur le plan national pour l'exercice biennal 2012-2013.

- 3.81 Les montants demandés au titre des objets de dépense autres que les postes comprennent les crédits nécessaires pour recruter du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et s'adjoindre les services d'experts dotés de compétences non disponibles en interne, ainsi que pour couvrir les frais de voyage du personnel, parmi d'autres dépenses de fonctionnement. L'augmentation des ressources nécessaires au titre de ces objets de dépense divers tient à ce qu'il faudra racheter des véhicules, en raison du vieillissement du parc du Bureau du Coordonnateur spécial, ce qui est en partie compensé par des réductions de dépenses obtenues grâce à une utilisation plus judicieuse des heures supplémentaires et au recours au personnel interne plutôt qu'à des consultants à chaque fois que possible, notamment pour répondre aux besoins informatiques.

## **D. Bureau d'appui à la consolidation de la paix**

### ***Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 220 500 dollars***

- 3.82 L'architecture de consolidation de la paix des Nations Unies, qui comprend la Commission de consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, a été établie par des résolutions de l'Assemblée générale (résolution 60/180) et du Conseil de sécurité [résolutions 1645 (2005) et 1646 (2005)]. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix appuie la Commission de consolidation de la paix dans tous les aspects de ses travaux de fond et supervise le fonctionnement du Fonds pour la consolidation de la paix au nom du Secrétaire général.
- 3.83 La Commission de la consolidation de la paix a pour principales fonctions de donner aux pays sortant d'un conflit des conseils sur l'élaboration de stratégies intégrées de la consolidation de la paix et de relèvement; de les aider à mobiliser des ressources et à assurer un financement prévisible pour les premières activités de relèvement, ainsi que des investissements durables à moyen et à long terme; de maintenir l'attention de la communauté internationale sur le relèvement après les conflits.

- 3.84 Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix continuera d'appuyer les travaux de la Commission de consolidation de la paix en établissant des rapports analytiques généraux pour faciliter l'élaboration d'instruments de coopération, en contribuant à la rédaction des rapports sur les examens semestriels de ces instruments, en planifiant et en établissant les rapports relatifs aux visites sur le terrain effectués par les présidents des différentes formations pays et en élaborant des documents de fond pour les réunions thématiques des formations pays et du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience. Le Bureau aidera la Commission à donner suite aux recommandations qui ont été formulées à l'issue de l'examen de 2010.
- 3.85 Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix encouragera également la coopération entre les organismes compétents des Nations Unies visant à renforcer l'appui fourni aux travaux de la Commission de consolidation de la paix; à promouvoir une approche cohérente grâce à l'organisation de stages de formation, à l'élaboration d'outils et de directives et à la fourniture d'un appui technique aux efforts déployés dans les pays aux fins de la consolidation de la paix; et à promouvoir l'application des recommandations acceptées par les organes intergouvernementaux contenues dans le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Dans le cadre de l'appui fourni à la Commission, le Bureau veillera également à ce que les organismes des Nations Unies adoptent une approche plus cohérente dans les pays qui reçoivent une assistance de la Commission.
- 3.86 Le Fonds pour la consolidation de la paix contribue à la consolidation de la paix en finançant des projets susceptibles de répondre aux menaces imminentes contre le processus de paix, de mettre en place ou de renforcer les capacités nationales de promotion du règlement pacifique des conflits, de stimuler la reprise économique et de rétablir les principaux services administratifs et l'état de droit. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix examinera les projets proposés, communiquera les résultats de son examen aux organismes des Nations Unies et formulera des recommandations sur l'allocation des fonds, qui seront soumises à l'approbation par le Secrétaire général.
- 3.87 Dans le but de promouvoir la cohérence de l'action du système des Nations Unie en matière de consolidation de la paix et de renforcer les synergies avec d'autres organismes du système, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix convoque des réunions du Groupe de haut niveau chargé des politiques de consolidation de la paix, qui se compose de représentants des départements, fonds et programmes compétents ayant rang de sous-secrétaire général ou de secrétaire général adjoint ainsi que du Groupe de contact pour la consolidation de la paix, au niveau opérationnel. Il contribue également aux travaux de divers comités interdépartementaux et comités créés par le Secrétaire général, comme le Comité des politiques, afin de veiller à ce que les organismes opérationnels du système participent à la consolidation de la paix.
- 3.88 Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix voit sa charge de travail s'alourdir, comme l'indique l'augmentation du nombre d'activités qu'il mène en faveur des pays qui se trouvent actuellement à l'ordre du jour des travaux de la Commission de consolidation de la paix. Initialement au nombre de deux, ces pays sont désormais six, et d'autres encore pourraient demander à figurer à l'ordre du jour de la Commission durant l'exercice biennal.
- 3.89 Dans la résolution 65/7 de l'Assemblée générale et la résolution 1947 (2010) du Conseil de sécurité, consacrées au rapport des cofacilitateurs, l'Assemblée et le Conseil ont prié tous les acteurs concernés de l'Organisation des Nations Unies de donner suite, chacun selon son mandat et selon qu'il conviendrait, aux recommandations formulées dans ce rapport en vue de la poursuite du renforcement de l'efficacité de la Commission de consolidation de la paix et constaté que l'action de consolidation de la paix menée par l'Organisation devait pouvoir compter sur un appui constant et des ressources suffisantes pour répondre aux besoins.

- 3.90 Les travaux de la Commission et du Bureau suivront les orientations des mandats que leur ont confiés l'Assemblée générale dans sa résolution 60/180 et le Conseil de sécurité dans sa résolution 1645 (2005), à savoir :
- a) Proposer des stratégies intégrées pour la consolidation de la paix et le relèvement après un conflit;
  - b) Aider à assurer un financement prévisible pour les premières activités de relèvement ainsi que des investissements durables à moyen et à long terme;
  - c) Prolonger la période pendant laquelle l'attention de la communauté internationale est retenue par une situation d'après conflit.
- 3.91 La Commission de consolidation de la paix a réalisé des progrès en passant de l'élaboration de cadres stratégiques pour la consolidation de la paix comme ceux des premiers pays inscrits à l'ordre du jour de ses travaux à l'adoption, avec le pays le plus récemment inscrit, d'une déclaration d'engagement réciproque en faveur de la consolidation de la paix. Cette nouvelle méthode de coopération, la déclaration d'engagements réciproques, recensait un nombre restreint de priorités et a été négociée et adoptée plus rapidement, ce qui a permis de réduire les coûts de transaction et pour la Commission de consolidation de la paix et pour le gouvernement concerné. Par ailleurs, la structure du Bureau d'appui a été examinée en 2010 et les modifications nécessaires y ont été apportées afin d'améliorer l'organisation hiérarchique et de renforcer la cohérence et la coordination dont le Bureau doit faire preuve s'il veut appuyer la Commission de consolidation de la paix et ses clients sur le terrain de manière efficiente et efficace.
- 3.92 En 2010-2011, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix s'est attaché à donner une nouvelle image au Fonds pour la consolidation de la paix en le présentant comme un instrument qui peut être utilisé rapidement et qui a un effet catalytique lorsqu'il s'agit d'empêcher les pays de retomber dans une situation de conflit violent, et il a établi de nouvelles directives. Par ailleurs, le Service du Bureau d'appui chargé du financement des activités de consolidation de la paix, qui est responsable de la conduite quotidienne des activités du Fonds, a été réorganisé afin de faciliter la réalisation de ces grands objectifs et d'améliorer les services fournis par le Fonds à ses clients et aux pays qui bénéficient de son assistance. Parmi les effets immédiats de ces améliorations, on observe notamment une augmentation des crédits alloués et du nombre de pays recevant une aide et le renforcement des partenariats avec les parties concernées, y compris un resserrement de la coopération avec la Commission de consolidation de la paix. Grâce à son dispositif d'intervention immédiate, le Fonds a réagi rapidement, dans les situations de transition délicates, respectant le délai de trois semaines qu'il s'était lui-même fixé pour l'approbation de ces projets. Grâce à ses deux mécanismes de financement, 12 pays sortant d'un conflit ont bénéficié en 2010 de crédits d'un montant total de 76 millions, contre 52 millions de dollars en 2009. Pour la première fois, le Fonds a exposé sa stratégie dans un plan d'action établi pour l'exercice 2011-2013, dans lequel il est prévu de recueillir, d'affecter et de dépenser 100 millions de dollars par an à l'appui des activités de consolidation de la paix dans le monde entier.
- 3.93 Une des composantes importantes de la mission du Bureau d'appui à la consolidation de la paix est l'entretien de partenariats à l'appui des travaux de la Commission de consolidation de la paix. Le Bureau collabore donc avec un vaste éventail d'organismes des Nations Unies actifs sur les plans humanitaire et politique, ainsi que dans les domaines des droits de l'homme et du maintien de la paix, afin d'assurer la cohérence de l'appui apporté aux activités de consolidation de la paix menées dans les pays inscrits à l'ordre du jour des travaux de la Commission. En particulier, il aide la Commission à aligner l'action des parties concernées sur le terrain sur les priorités nationales en matière de consolidation de la paix, aussi bien par l'intermédiaire de campagnes de communication

menées par la Commission que grâce aux investissements du Fonds pour la consolidation de la paix.

Tableau 3.28

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation** : Consolider la paix dans les pays qui sortent d'un conflit et empêcher la reprise du conflit

| Réalisations escomptées du Secrétariat  | Indicateurs de succès   |
|---|---|
| a) Appui efficace apporté aux travaux de la Commission de consolidation de la paix pour renforcer l'appui aux pays sortant d'un conflit | <p>a) i) Nombre de documents de référence, recensement d'initiatives et désignation des priorités concernant les formations pays par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix fournis dans les délais et dans le respect des normes de qualité les plus élevées</p> <p><i>Mesure des résultats</i><br/>                     2008-2009 : 50 rapports<br/>                     2010-2011 (estimation) : 120 rapports<br/>                     2012-2013 (objectif) : 266 rapports</p> <p>ii) Nombre de rapports fournis pour les réunions des présidents</p> <p><i>Mesure des résultats</i><br/>                     2008-2009 : 16 rapports<br/>                     2010-2011 (estimation) : 15 rapports<br/>                     2012-2013 (objectif) : 48 rapports</p> <p>iii) Accroissement de l'appui fourni à l'occasion des visites de pays effectuées par le Président de la Commission de consolidation de la paix, les présidents des différentes formations pays et les délégations de la Commission en vue d'intensifier les échanges avec les acteurs nationaux, mesuré au nombre de rapports analytiques, et coordination et appui organisationnel fournis pour ces visites</p> <p><i>Mesure des résultats</i><br/>                     2008-2009 : 48 rapports<br/>                     2010-2011 (estimation) : 54 rapports<br/>                     2012-2013 (objectif) : 78 rapports</p> |
| b) Prise de décisions éclairées par la Commission de consolidation de la paix   | b) Pourcentage de rapports comportant une analyse approfondie soumis dans les délais impartis   |

|  |   |  |
|--|---|--|
|  |   | <p><i>Mesure des résultats</i><br/> 2008-2009 : 100 %<br/> 2010-2011 (estimation) : 100 %<br/> 2012-2013 (objectif) : 100 %</p>  |
| c) Efficacité dans la mobilisation de ressources destinées au Fonds pour la consolidation de la paix et dans l'affectation de ces ressources pour empêcher la reprise du conflit | c) i) Montant total des annonces de contributions au Fonds pour la consolidation de la paix   | <p><i>Mesure des résultats</i><br/> 2008-2009 : 329 millions de dollars<br/> 2010-2011 (estimation) : 402 millions de dollars<br/> 2012-2013 (objectif) : 522 millions de dollars</p>    |
|  | ii) Nombre de nouvelles demandes approuvées au titre du dispositif d'intervention immédiate et du dispositif d'appui à la consolidation de la paix et au relèvement du Fonds pour la consolidation de la paix | <p><i>Mesure des résultats</i><br/> 2008-2009 : 17 demandes par an<br/> 2010-2011 (estimation) : 27 demandes par an<br/> 2012-2013 (objectif) : 30 demandes par an</p>                   |
|  | iii) Montant total des décaissements pour de nouveaux projets approuvés qui sont effectués dans les 30 jours suivant la réception de la demande de financement  | <p><i>Mesure des résultats</i><br/> 2008-2009 : 83,6 millions de dollars<br/> 2010-2011 (estimation) : 117,1 millions de dollars<br/> 2012-2013 (objectif) : 150 millions de dollars</p> |
|  | iv) Pourcentage d'activités du Fonds pour la consolidation de la paix qui sont conformes aux priorités recensées par la Commission de consolidation de la paix  | <p><i>Mesure des résultats</i><br/> 2008-2009 : 69 %<br/> 2010-2011 (estimation) : 64 %<br/> 2012-2013 (objectif) : 55 %</p>   |
| d) Amélioration de l'efficacité de l'appui fourni par les organismes des Nations Unies aux activités nationales de consolidation de la paix                                      | d) i) Nombre de pays dans lesquels les organismes des Nations Unies ont formulé des stratégies intégrées de consolidation de la paix  |  |

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 3 pays

2010-2011 (estimation) : 6 pays

2012-2013 (objectif) : 7 pays

ii) Accroissement du nombre de fonctionnaires des Nations Unies et de partenaires nationaux et internationaux ayant reçu une formation sur les pratiques et outils efficaces en matière de consolidation de la paix

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 0 personne

2010-2011 (estimation) : 90 personnes

2012-2013 (objectif) : 90 personnes

iii) Nombre de recommandations issues d'évaluations concernant les pratiques de consolidation de la paix acceptées

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 0 évaluation

2010-2011 (estimation) : 11 évaluations

2012-2013 (objectif) : 13 évaluations

iv) Augmentation du pourcentage de recommandations acceptées par les organes intergouvernementaux contenues dans le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit qui sont appliquées

*Mesure des résultats (cumulés)*

2008-2009 : 13 %

2010-2011 (estimation) : 78 %

2012-2013 (objectif) : 9 %

---

**Facteurs externes**

- 3.94 Le sous-programme devrait permettre de réaliser les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les dispositions prioritaires des engagements conclus entre la Commission de consolidation de la paix et les pays qui figurent à l'ordre du jour de ses travaux sont appliquées sans tarder; b) les pays disposent de solides capacités d'action et d'exécution; c) des structures locales et nationales légitimes sont mises en place et soutenues et les acteurs locaux participent à la consolidation de la paix; d) le Bureau d'appui à la consolidation de la paix dispose des effectifs nécessaires pour s'acquitter de ses attributions principales.

**Produits**

- 3.95 Les produits finals de l'exercice 2012-2013 seront les suivants : service d'organismes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

- a) Assemblée générale : rapport annuel sur les travaux de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix (2);
- b) Commission de consolidation de la paix : services fonctionnels pour les réunions : réunions des présidents (20); réunions du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience (6); réunions consacrées à un seul pays (78); réunions du Comité d'organisation (20).

Tableau 3.29

**Ressources nécessaires**

| Catégorie                | Ressources<br>(en milliers de dollars É.-U.) |   | Postes    |           |
|--------------------------|--|---|-----------|-----------|
|                          | 2010-2011                                    | 2012-2013<br>(avant actuali-<br>sation des coûts) | 2010-2011 | 2012-2013 |
|                          |  |   |           |           |
| Budget ordinaire         |  |   |           |           |
| Postes                   | 3 490,4                                      | 4 329,7   | 13        | 13        |
| Autres objets de dépense | 1 052,3                                      | 890,8   | –         | –         |
| <b>Total partiel</b>     | <b>4 542,7</b>                               | <b>5 220,5</b>                                    | <b>13</b> | <b>13</b> |
| Fonds extrabudgétaires   | 5 103,2                                      | 4 917,6   | 8         | 8         |
| <b>Total</b>             | <b>9 645,9</b>                               | <b>10 138,1</b>                                   | <b>21</b> | <b>21</b> |

- 3.96 Les ressources nécessaires indiquées dans le tableau 3.27 pour le Bureau d'appui à la consolidation de la paix permettraient de conserver 13 postes [1 de SSG, 1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 d'agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe) et 3 d'agent des services généraux (Autres classes)]. L'augmentation des dépenses au titre des postes (839 300 dollars) s'explique par l'effet-report de la création de six postes au cours de l'exercice biennal 2010-2011.
- 3.97 Afin de compléter les effectifs qu'il est proposé de financer au moyen du budget ordinaire, huit postes [1 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 2 d'agent des services généraux (Autres classes)] seront financés au moyen de ressources extrabudgétaires et trois d'administrateur (2 P-5 et 1 P-4), ainsi que six d'expert associé, devraient être occupés par des fonctionnaires détachés à titre gracieux par d'autres organismes des Nations Unies.
- 3.98 Le Bureau conservera la même structure et restera composé du Bureau du Sous-Secrétaire général, du Service de l'appui à la Commission de consolidation de la paix, du Service des politiques, de la planification et de l'exécution et du Service du financement des activités de consolidation de la paix.
- 3.99 Compte tenu du lien direct qui existe entre le Service de financement des activités de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix, ainsi que des responsabilités du Service envers le Fonds, il est proposé de financer tous les postes du Service au moyen de ressources extrabudgétaires, à savoir les ressources du Fonds destinées à l'appui au programme.
- 3.100 Les crédits demandés au titre des objets de dépense autres que les postes permettraient notamment de recruter du personnel temporaire (autre que pour les réunions), de rémunérer les heures supplémentaires et de financer les déplacements des représentants de la Commission de consolidation de la paix, les voyages du personnel et les dépenses générales de fonctionnement. La diminution nette du montant demandé au titre des autres objets de dépense s'explique principalement par un meilleur contrôle de l'utilisation d'heures supplémentaires et par le recours

au personnel interne plutôt qu'à des consultants et l'utilisation de services de vidéoconférence à chaque fois que cela sera possible.

- 3.101 Les ressources du Bureau d'appui à la consolidation de la paix provenant du budget ordinaire seront complétées par des ressources extrabudgétaires d'un montant prévu de 4 917 600 dollars provenant des ressources du Fonds pour la consolidation de la paix destinées à l'appui au programme, et permettraient de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel pour huit postes existants, ainsi que les autres objets de dépense.

## **E. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé**

*Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 5 346 700 dollars*

- 3.102 Le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé a été créé par l'Assemblée générale pour consigner sous forme documentaire les dommages causés à toutes les personnes physiques et morales concernées par la construction du mur par Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est. Conformément aux dispositions de la résolution ES-10/17 de l'Assemblée générale, un bureau d'enregistrement des dommages chargé d'établir et de tenir le Registre des dommages a été créé comme organe subsidiaire de l'Assemblée générale, placé sous l'autorité administrative du Secrétaire général et installé dans les locaux de l'Office des Nations Unies à Vienne.
- 3.103 Le Bureau d'enregistrement de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé demeurera en activité aussi longtemps que durera le processus d'enregistrement. L'établissement du Registre est lui-même un processus continu, qui prendra sans doute plusieurs années, vu que les demandes d'inscription de dommages pourraient se compter par milliers et que la construction du mur, elle-même susceptible d'entraîner la présentation de nouvelles réclamations, se poursuit. Le Registre se présentera sous forme imprimée et sous forme électronique, et les deux versions seront conservées au Bureau d'enregistrement des dommages. Celui-ci sera chargé d'administrer un programme de sensibilisation destiné à informer le public palestinien des possibilités de dépôt de demandes d'enregistrement de dommages et des conditions à remplir. Pour ce faire, il continuera, avec l'aide d'experts en la matière, de collaborer avec des agents de liaison locaux et de mener des activités de formation et de renforcement des capacités. Enfin, il tiendra les archives du Registre des dommages tant sur support papier que sous forme électronique.
- 3.104 Pour enregistrer progressivement les dommages allégués et mieux informer les personnes physiques et morales palestiniennes concernées des possibilités et des conditions de dépôt de demandes d'enregistrement de dommages, il faudrait : a) mener des activités de sensibilisation dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est; b) susciter les demandes d'enregistrement de dommages, notamment en distribuant des formulaires de demande aux éventuels plaignants et en aidant ceux-ci à les remplir, en collectant ces formulaires et en les transmettant au Bureau d'enregistrement des dommages, à Vienne; c) traiter les demandes recueillies en vue de leur présentation au Conseil du Bureau d'enregistrement des dommages; et d) examiner les demandes et inscrire au Registre des dommages celles que ledit Conseil retient suivant les critères établis.
- 3.105 Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, les activités d'appui fonctionnel et opérationnel fourni par le Registre des dommages, notamment une campagne d'information visant les habitants de la

Cisjordanie et de Jérusalem-Est et de son pourtour, ainsi que la collecte et le traitement des demandes, continueront de s'intensifier, à condition que toutes les parties concernées en aient la volonté politique et y coopèrent et que l'évolution générale des conditions de sécurité n'entrave pas l'exécution des produits du programme.

- 3.106 Comme l'Assemblée générale le lui a demandé dans la résolution 64/259, le Bureau du Registre des dommages a fait tout son possible pour simplifier et rationaliser les activités qui lui sont prescrites, afin d'accélérer le traitement des réclamations et, ainsi, de réduire l'écart entre le nombre de réclamations reçues et le nombre examiné par le Bureau d'enregistrement des dommages. Il a donc simplifié les procédures internes, mis au point et installé des programmes informatiques efficaces et renforcé le Groupe du traitement des demandes d'enregistrement, le tout au moyen des ressources disponibles.
- 3.107 Le Bureau du Registre des dommages coopère étroitement avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), un important prestataire de services en matière de logistique et de ressources humaines et financières, dans le cadre de l'exécution des projets de sensibilisation et de collecte des demandes financés au moyen de ressources extrabudgétaires. Il tire également parti de sa coopération constructive avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (UNSCO), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Les objets de cette coopération vont du conseil politique à la mise en commun des informations, en passant par l'appui opérationnel.

Tableau 3.30

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

**Objectif de l'Organisation :** Créer et tenir le Registre des dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé, en application de la résolution ES-10/17 de l'Assemblée générale

**Réalisations escomptées du Secrétariat**

**Indicateurs de succès**

a) Enregistrement progressif des plaintes

a) i) Augmentation du nombre de demandes reçues

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 2 600

2010-2011 (estimation) : 15 000

2012-2013 (objectif) : 15 000

ii) Augmentation du nombre de demandes traitées par le Bureau d'enregistrement des dommages

*Mesure des résultats*

(Nombre de demandes traitées et prêtes à être présentées au Conseil du Bureau d'enregistrement des dommages

2008-2009 : 800

2008-2009 (estimation) : 2 000

2010-2011 (objectif) : 3 000

iii) Augmentation du nombre de plaintes enregistrées par le Conseil du Bureau d'enregistrement des dommages

*Mesure des résultats*

2008-2009 : 800

2008-2009 (estimation) : 2 000

2010-2011 (objectif) : 3 000

b) Amélioration de l'information des personnes physiques et morales palestiniennes concernées sur les possibilités de dépôt de demandes d'enregistrement de dommages et les conditions à remplir

b) Accroissement du nombre de personnes physiques et morales concernées informées des possibilités de dépôt de demandes d'enregistrement de dommages et des conditions à remplir

*Mesure des résultats*

(Nombre de personnes physiques et morales concernées ayant été informées)

2008-2009 : 50 000

2010-2011 (estimation) : 100 000

2012-2013 (objectif) : 200 000

*Mesure des résultats*

(Nombre de localités touchées par la campagne d'information)

2008-2009 : 10

2010-2011 (estimation) : 90

2012-2013 (objectif) : 90

---

### Facteurs externes

3.108 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : toutes les parties concernées font preuve de volonté politique et coopèrent avec le Bureau, ainsi que l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution ES-10/17, et l'évolution générale des conditions de sécurité en Cisjordanie et dans la région ne nuit pas à la stabilité, ce qui rendrait impossible l'exécution du mandat du Bureau d'enregistrement des dommages dans le territoire palestinien occupé.

### Produits

3.109 Durant l'exercice biennal 2012-2013, les produits finals ci-après seront exécutés :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) : Assemblée générale : documentation à l'intention des organes délibérants : rapports à l'Assemblée (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
  - i) Activités techniques : rapports présentés régulièrement au Secrétaire général (4); distribution et collecte régulières de formulaires de réclamation (15 000); traitement des formulaires de demande (3 000); examen des plaintes par le Conseil du Bureau d'enregistrement des dommages et inscription de demandes au Registre des dommages

(3 000); tenue des dossiers se rapportant aux demandes approuvées par le Conseil (5 000);

- ii) Ressources audiovisuelles : programme de sensibilisation destiné à informer les personnes physiques et morales palestiniennes des possibilités et des conditions de dépôt de demandes d'enregistrement de dommages.

Tableau 3.31

**Ressources nécessaires**

| Catégorie                | Ressources<br>(en milliers de dollars É.-U.) |   | Postes    |           |
|--------------------------|--|---|-----------|-----------|
|                          | 2010-2011                                    | 2012-2013<br>(avant actuali-<br>sation des coûts) | 2010-2011 | 2012-2013 |
|                          |  |   |           |           |
| Budget ordinaire         |  |   |           |           |
| Postes                   | 4 526,2                                      | 4 673,8   | 18        | 19        |
| Autres objets de dépense | 978,9  | 672,9   | –         | –         |
| <b>Total partiel</b>     | <b>5 505,1</b>                               | <b>5 346,7</b>                                    | <b>18</b> | <b>19</b> |
| Fonds extrabudgétaires   | <b>1 984,3</b>                               | <b>2 680,0</b>                                    | <b>13</b> | <b>13</b> |
| <b>Total</b>             | <b>7 489,4</b>                               | <b>8 026,7</b>                                    | <b>31</b> | <b>32</b> |

- 3.110 Le montant demandé (5 346 700 dollars) doit permettre de maintenir 18 postes [1 D-2, 1 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 9 d'agent des services généraux (Autres classes)], de créer un poste P-3 au Groupe du traitement des demandes d'enregistrement, de recruter du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et de s'adjoindre les services d'experts dotés de compétences non disponibles en interne, ainsi que de couvrir les frais de voyage du personnel et les frais généraux de fonctionnement.
- 3.111 Les ressources extrabudgétaires nécessaires pour le Registre des dommages sont estimées à 2 680 000 dollars. Le Bureau a redoublé d'efforts pour mobiliser des fonds, avec l'appui et la participation directe du Secrétaire général, mais il n'est pas possible de prévoir avec précision le montant des ressources que le Registre recevra pendant l'exercice biennal 2012-2013.

**F. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine****Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 910 700 dollars**

- 3.112 En application de la résolution 63/310 de l'Assemblée générale, on a procédé au début de 2010 à un examen détaillé des ressources nécessaires au partenariat entre l'ONU et l'Union africaine pour la paix et la sécurité l'idée étant de regrouper au sein d'un seul bureau la présence de paix et de sécurité des Nations Unies à Addis-Abeba. La création du bureau intégré a pour objectif : a) de renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité; b) de fournir des conseils cohérents et coordonnés en matière tant de renforcement des capacités à long terme que d'appui opérationnel à court terme; et c) de rationaliser la présence des Nations Unies à Addis-Abeba afin d'améliorer la rentabilité et l'efficacité de l'assistance apportée par l'ONU à l'Union africaine.
- 3.113 Cet examen a abouti à ce que le Secrétaire général propose, dans son rapport sur le budget du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (A/64/762), de créer ce Bureau, dans lequel

seraient fusionnés l'ancien Bureau de liaison des Nations Unies, l'Équipe d'appui aux activités de paix de l'Union africaine et l'Équipe de planification des Nations Unies pour la Mission de l'Union africaine en Somalie, ainsi que les composantes chargées de l'appui relevant du Mécanisme conjoint d'appui et de coordination de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

3.114 L'Assemblée générale a approuvé la proposition du Secrétaire général dans sa résolution 64/288, et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a été officiellement mis en place le 1<sup>er</sup> juillet 2010, reprenant les mandats respectifs des entités le composant, à savoir :

- a) Le Bureau de liaison des Nations Unies a été créé en application de la résolution 52/220 de l'Assemblée générale afin d'aider à coordonner la fourniture d'une assistance technique par l'ONU et la mise en commun des informations entre les organismes des Nations Unies et le secrétariat de l'Organisation de l'unité africaine (puis, par la suite, la Commission de l'Union africaine). Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a repris la mission du Bureau de liaison, qui est, entre autres, de faciliter la coordination des activités relatives à la paix et à la sécurité qui sont menées à Addis-Abeba, notamment la mise en place du Groupe de la paix et de la sécurité prévu par le Plan décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine; d'assurer le suivi des travaux du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en matière de prévention, de gestion et de règlement des différends en Afrique, ainsi que la formulation de recommandations de politique générale à l'intention du Siège de l'ONU sur des questions politiques nécessitant l'attention des deux organisations; de faciliter la coopération entre l'ONU et l'Union africaine en appui aux processus électoraux et de démocratisation se déroulant en Afrique; d'appuyer les activités des envoyés et représentants spéciaux du Secrétaire général, en cas de nécessité et sur demande, et de fournir des conseils politiques au Siège de l'ONU, selon les besoins;
- b) La création de l'Équipe d'appui aux activités de paix de l'Union africaine a été autorisée par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/268. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a repris son mandat, qui est notamment de fournir les services techniques voulus à la Commission de l'Union africaine en vue de la mise sur pied de la Force africaine en attente; d'appuyer la coordination de l'aide apportée à cette fin par les donateurs; de dispenser conseils et assistance pour les questions transversales telles que l'élaboration d'une doctrine et la formation; d'aider à coordonner l'aide à la mise en place de la Force africaine en attente; d'assurer la coordination, au sein du système des Nations Unies et avec d'autres partenaires, de l'appui au renforcement des capacités de maintien de la paix des pays d'Afrique dans le cadre de la mise en place, à terme, du dispositif africain de paix et de sécurité du groupe de la paix et de la sécurité du Plan décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine;
- c) L'équipe de planification des Nations Unies a été créée en application des résolutions 1744 (2007) et 1772 (2008) du Conseil de sécurité, dans lesquelles celui-ci a notamment autorisé les États membres de l'Union africaine à créer une mission en Somalie. Son mandat, énoncé dans la résolution 1863 (2009) du Conseil, a par la suite été renouvelé dans les résolutions 1872 (2009) et 1910 (2010). Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a repris ses fonctions, qui consistent notamment à conseiller et à appuyer le Groupe de la planification stratégique et de la gestion de la Division des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine en ce qui concerne la planification et l'administration globales de l'AMISOM, à donner des conseils stratégiques au Groupe et à la Division pour toutes les activités relatives à l'AMISOM et à aider à renforcer les capacités de la Division, ainsi que la coordination entre celle-ci et les organismes des Nations Unies présents en Somalie. Les domaines dans lesquels une assistance technique et spécialisée est fournie sont les suivants :

opérations militaires et constitution des forces, santé, aviation, police, désarmement, démobilisation et réintégration, sécurité, information, achats, ressources humaines, budget, matériel appartenant aux contingents et technologies de l'information et des communications.

- 3.115 Le Mécanisme conjoint d'appui et de coordination de la MINUAD, créé en application de la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité, est également installé à Addis-Abeba. Comme convenu avec l'Union africaine, il partage les locaux du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et reçoit de ce dernier un appui administratif et logistique. Toutefois, ses activités de fond ne sont pas encore assignées au Bureau, car c'est une entité hybride relevant à la fois de l'Union africaine et de l'ONU, alors que le Bureau relève uniquement de l'ONU.
- 3.116 Dans le cadre de cet objectif général, le Bureau apportera son concours, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations escomptées, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après, qui font apparaître les produits et les réalisations des composantes opérationnelle et d'appui.
- 3.117 Les réalisations escomptées devraient permettre d'atteindre, au terme du mandat du Bureau, les objectifs définis par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, les indicateurs de succès servant à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs du Bureau ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble du Bureau.
- 3.118 Le Bureau est une structure d'appui unique pour l'ensemble du personnel des Nations Unies chargé des questions de paix et de sécurité à Addis-Abeba. En application de la résolution 63/310 de l'Assemblée générale, il est dirigé par un Sous-Secrétaire général. Le choix des postes créés au Bureau vise à répondre aux besoins prioritaires de l'Union africaine concernant le développement de ses capacités en matière de paix et de sécurité. Toutefois, cette structure est conçue pour être adaptable, et son tableau d'effectifs pourra être ajusté en fonction de l'évolution des besoins.

### **Coopération régionale**

- 3.119 Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine permet d'améliorer la coopération à l'échelon régional, principalement avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales de toute l'Afrique. Il assure également la coordination avec les opérations de maintien de la paix des Nations Unies présentes sur le continent, à savoir, outre la MINUAD, la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Ce faisant, il améliore les relations entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité.
- 3.120 Ayant repris le mandat de l'équipe de planification des Nations Unies, qui consiste à fournir des conseils techniques et spécialisés à l'Union africaine aux fins de la planification et du déploiement de l'AMISOM, le Bureau entretient des relations étroites avec le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie et le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, tous deux implantés à Nairobi, ainsi qu'avec d'autres acteurs concernés, afin de veiller à ce que l'appui à la planification et les conseils fournis à l'AMISOM soient cohérents, systématiques et bien coordonnés.
- 3.121 Pour favoriser le dialogue avec la Commission de l'Union africaine ainsi qu'avec les communautés économiques régionales et le secrétariat du Groupe des Sages de l'Union africaine sur les questions liées à la prévention des conflits et aux élections, le Bureau assure également la coordination avec les missions politiques spéciales des Nations Unies sur le continent.

### Partenariats

- 3.122 Le Bureau sert de centre de liaison pour l'appui des Nations Unies à l'Union africaine, sans être toutefois la seule présence de l'ONU à Addis-Abeba. Pour veiller à ce que les actions engagées soient efficaces et ne fassent pas double emploi, il coordonne ses travaux avec ceux de l'ensemble des acteurs du système des Nations Unies, en particulier pour ce qui concerne le Groupe de la paix et de la sécurité, dirigé par le Département des affaires politiques, du Plan décennal de renforcement des capacités, dont les membres sont le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ainsi que le Département des opérations de maintien de la paix.
- 3.123 En même temps qu'il offre à l'Union africaine un éventail complet d'activités d'appui au renforcement des capacités, le Bureau assure la liaison et la coordination avec les autres groupes du Plan décennal de renforcement des capacités, à savoir le Groupe de la sensibilisation et des communications (dirigé par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique), le Groupe de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du développement rural (dirigé par la FAO), le Groupe de l'environnement, de la population et de l'urbanisation [dirigé par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)], le Groupe de la gouvernance [dirigé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)], le Groupe de la mise en valeur des ressources humaines, de l'emploi et du VIH/sida [dirigé par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)], le Groupe de l'industrie, du commerce et de l'accès aux marchés [dirigé par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)], le Groupe du développement des infrastructures, de l'eau et de l'assainissement, de l'énergie, du transport et des technologies de l'information et des communications [dirigé par la Commission économique pour l'Afrique (CEA)], et le Groupe des sciences et des technologies (dirigé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et la CEA).
- 3.124 Le Bureau participe aussi aux mécanismes implantés à Addis-Abeba qui coordonnent les donateurs et les autres partenaires afin de s'assurer que l'appui fourni par l'ONU complète sans faire double emploi les efforts des autres entités qui œuvrent à renforcer les capacités de l'Union africaine, notamment l'Union européenne. Le Bureau entretient également des contacts avec les partenaires externes et les parties prenantes intéressées au sujet des conseils techniques et spécialisés fournis aux fins de la planification et du déploiement de l'AMISOM, notamment dans le cadre de réunions avec les pays qui fournissent ou pourraient fournir des contingents ou des effectifs de police, des donateurs et des interlocuteurs somaliens.
- 3.125 Les ressources prévues pour le Bureau au titre du budget ordinaire figurent au chapitre 1 du budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, car le Bureau de liaison des Nations Unies, qui y a été intégré, a été comptabilisé à ce chapitre dès sa création. Toutefois, étant donné que ses fonctions portent sur la paix et la sécurité, il devrait figurer au chapitre 3 (Affaires politiques) en tant que composante individuelle. Il a donc été compté au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

Tableau 3.32

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès**

**Objectif de l'Organisation** : Assurer l'exécution complète des activités prescrites par les organes délibérants et le respect des politiques et procédures de l'Organisation en ce qui concerne la gestion du programme de travail, du personnel et des ressources financières

**Réalisations escomptées du Secrétariat****Indicateurs de succès**

a) Amélioration de la qualité des rapports présentés au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents, le but étant de leur permettre de se prononcer en pleine connaissance de cause sur les questions relatives au maintien de la paix

a) i) Approbation d'un cadre de travail pour l'assistance à l'Union africaine aux fins du renforcement de son dispositif de paix et de sécurité aux titres des mécanismes d'alerte rapide, de la prévention des conflits, des frontières et des élections

ii) Actualisation des plans d'action de chacun des trois sous-groupes du Groupe de la paix et de la sécurité créé dans le cadre du Plan décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, en fonction des recommandations issues de l'examen du Plan

iii) Grâce à la participation des organismes donateurs, coordination accrue de l'action de toutes les entités qui collaborent au renforcement des capacités de l'Union africaine

iv) Adoption par les organes délibérants de l'Union africaine de leur première stratégie de médiation pour l'Afrique

v) Actualisation du programme de travail de l'Union africaine sur la médiation

vi) Maintien des deux réunions annuelles de l'Équipe spéciale conjointe ONU-Union africaine sur la paix et la sécurité aux fins de l'examen des questions stratégiques d'intérêt commun

b) Déploiement rapide et mise en place des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité

b) i) Mise au point du troisième plan de route pour la Force africaine en attente, intégrant les enseignements tirés de la phase 2 (et de l'exercice « Amani Africa »)

ii) Dispositif d'appui fourni à l'AMISOM pour un effectif de 12 000 militaires au titre de la première phase de son déploiement, comme approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1964 (2010)

- c) Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix
- iii) Élaboration du plan de l'Union africaine relatif aux phases futures du déploiement de l'AMISOM
- c) i) Obtention d'un taux d'occupation des postes de 85 %
- ii) Réinstallation complète du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine au siège de la Commission économique pour l'Afrique
- iii) Achèvement des projets de rénovation et de reconstruction indispensables pour mettre le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine aux normes minimales de sécurité opérationnelle
- iv) Conformité intégrale aux Normes minimales de sécurité opérationnelle et aux Normes minimales de sécurité opérationnelle applicables aux locaux et installations du Bureau
- 

### Produits

3.126 Les produits de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants :

- a) Coprésidence de trois réunions du Groupe de la paix et de la sécurité et de quatre réunions des sous-groupes, et fourniture de conseils et d'orientations, s'il y a lieu;
- b) Appui aux réunions du Mécanisme de coordination régionale africain, notamment la convocation de réunions préparatoires destinées à examiner dans quelle mesure les sous-groupes du Groupe de la paix et de la sécurité se sont conformés aux décisions du Mécanisme;
- c) Appui à la réunion annuelle du Conseil de sécurité de l'ONU et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine;
- d) Appui aux réunions hebdomadaires du groupe des partenaires de l'Union africaine et aux réunions mensuelles de coordination au niveau des ambassadeurs;
- e) Appui quotidien au renforcement des capacités de l'Union africaine dans les domaines de la médiation et des missions de bons offices et de prévention des conflits, ainsi que pour la coordination et la gestion des bases de données de l'Unité d'appui à la démocratie et d'assistance électorale de l'Union africaine, y compris par l'inscription dans la base de données sur l'assistance électorale de 120 experts relevant des trois catégories définies dans ce domaine;
- f) Quatre séminaires et ateliers sur les programmes de l'Union africaine relatifs à la médiation, aux élections et aux frontières;
- g) Appui continu au renforcement des capacités de l'Union africaine et des communautés économiques régionales relatives à la mise au point d'indicateurs communs pour l'alerte

- rapide, et communication d'informations, selon les besoins, sur les mesures prises par l'ONU en matière de diplomatie préventive;
- h) Appui à deux réunions de l'équipe spéciale conjointe ONU-Union africaine sur la paix et la sécurité;
  - i) Fourniture de conseils suivis, notamment relatifs aux pratiques de référence de l'ONU et aux enseignements tirés de son expérience, dans le cadre de la préparation d'ateliers consacrés à l'élaboration du concept de la Force africaine en attente et des stratégies la gouvernant;
  - j) Appui continu, y compris par des conseils, au renforcement des capacités de l'Union africaine dans les domaines du maintien de la paix et des questions liées au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, dont l'élaboration des politiques, et évaluation des besoins en matière de formation (en particulier s'agissant de l'élaboration de la doctrine et de la mise sur pied de la Force africaine en attente);
  - k) Appui continu au renforcement des capacités de l'Union africaine en matière de promotion de normes de formation communes à cette organisation et aux communautés économiques régionales;
  - l) En collaboration avec la Commission de l'Union africaine et sur demande, fourniture aux communautés économiques régionales et aux mécanismes de coordination régionale d'informations et de conseils suivis sur l'élaboration et l'harmonisation, au niveau régional, du dispositif africain de paix et de sécurité et de la Force africaine en attente;
  - m) Apports de fond à la mise au point d'une évaluation conjointe des pays portant sur la réforme du secteur de la sécurité et appui administratif à deux réunions de l'Union africaine et de l'ONU sur la réforme du secteur de la sécurité;
  - n) Appui à un atelier de formation organisé par la Division des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine;
  - o) Appui à deux stages de formation destinés à la direction des missions organisés par l'Union africaine, et à d'autres stages, sur demande;
  - p) Apport quotidien de conseils et de compétences techniques à l'Union africaine dans des domaines liés à la planification, à la gestion et au maintien de l'AMISOM;
  - q) Élaboration ou actualisation, pour le compte de la Division des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine, de 16 documents de planification essentiels (concepts d'opérations, directives stratégiques et plans d'urgence, entre autres) et de 26 documents techniques de planification portant sur des aspects précis du mandat de l'AMISOM;
  - r) Quinze consultations avec des pays qui fournissent déjà ou pourraient fournir des contingents ou des effectifs de police, ainsi qu'avec des donateurs, pour soutenir la constitution des forces militaires et de police de l'Union africaine et la mobilisation de ressources pour l'AMISOM;
  - s) Participation à 10 visites et inspections préalables au déploiement pour l'AMISOM, afin de faciliter les préparatifs;
  - t) Relevé de l'inventaire physique de 100 % des biens déployés au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, aux fins de la vérification de l'exactitude du registre;
  - u) Mise d'un cadre de travail sûr à la disposition du personnel du Bureau;
  - v) Marché d'approvisionnement de 90 000 litres de carburant et de lubrifiants destinés à faire fonctionner 34 véhicules appartenant à l'ONU, dont deux véhicules blindés;

- w) Fourniture et entretien de matériel et de fournitures à l'appui d'un effectif moyen de 57 personnes;
- x) Exploitation sept jours par semaine d'un service de navette à l'intention de 24 membres du personnel de l'ONU (en moyenne) par jour entre leur logement et le Bureau;
- y) Fourniture de services de sécurité 24 heures par jour, sept jours par semaine, pour le Bureau et ses composantes;
- z) Formation initiale en matière de sécurité et de sécurité incendie (avec exercices d'évacuation) à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel et de toutes les personnes à leur charge, en liaison avec la Commission économique pour l'Afrique et le Département de la sûreté et de la sécurité;
- aa) Formulation de directives sur la sécurité des logements conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle et évaluation des sites pour un effectif pleinement déployé de 84 fonctionnaires recrutés sur le plan international et leurs personnes à charge;
- bb) Établissement de bons rapports avec les responsables nationaux de la sécurité concernés, afin d'obtenir la meilleure protection possible pour les fonctionnaires du Bureau, ainsi que pour les personnes reconnues à leur charge et pour leurs biens;
- cc) Établissement, tenue à jour et actualisation des plans de sécurité et d'urgence propres au Bureau, ainsi que des listes des fonctionnaires employés par le Bureau et des personnes officiellement à leur charge, et contribution au plan de sécurité propre au pays, en veillant à ce que les plans de déplacement ou d'évacuation en lieu sûr soient à jour, réalistes et réalisables.

### Facteurs externes

3.127 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les partenaires de maintien de la paix offrent l'appui voulu; b) les États Membres fournissent les contingents et le personnel de police prévus par le mandat, en affectant les moyens nécessaires à son déploiement et en lui assurant le soutien requis; c) les États Membres de l'ONU et de l'Union africaine continuent de manifester leur volonté politique et leur détermination pour ce qui est de promouvoir la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la paix et de la sécurité; et d) les chefs d'État africains approuvent une proposition concernant la restructuration de la Commission.

Tableau 3.33

### Ressources nécessaires

| Catégorie                | Ressources<br>(en milliers de dollars É.-U.)      |                | Postes                 |                        |
|--------------------------|---|----------------|------------------------|------------------------|
|                          | 2012-2013<br>(avant actuali-<br>sation des coûts) |                | 2010-2011 <sup>a</sup> | 2012-2013 <sup>a</sup> |
|                          | 2010-2011   | 2012-2013      |                        |                        |
| A. Budget ordinaire      |   |                |                        |                        |
| Postes                   | 1 488,5   | 1 828,5        | 6                      | 6                      |
| Autres objets de dépense | 82,2  | 82,2           | –                      | –                      |
| <b>Total partiel</b>     | <b>1 570,7</b>                                    | <b>1 910,7</b> | <b>6</b>               | <b>6</b>               |

| Catégorie   | Ressources<br>(en milliers de dollars É.-U.) |   | Postes                 |                        |
|---|--|---|------------------------|------------------------|
|   | 2010-2011                                    | 2012-2013<br>(avant actuali-<br>sation des coûts) | 2010-2011 <sup>a</sup> | 2012-2013 <sup>a</sup> |
|   |  |   |                        |                        |
| B. Contributions obligatoires hors budget ordinaire | 13 972,2                                     | 17 034,3  | 56                     | 56                     |
| <b>Total</b>  | <b>15 542,9</b>                              | <b>18 945,0</b>                                   | <b>62</b>              | <b>62</b>              |

<sup>a</sup> De plus, un poste de Volontaire des Nations Unies est rattaché au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.

- 3.128 Les ressources indiquées dans le tableau 3.33 permettront de maintenir six postes [1 de SSG, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4 et 2 d'agent des services généraux (Autres classes)] et de financer les dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions) et les voyages, ainsi que les dépenses de fonctionnement.
- 3.129 Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 17 034 400 dollars provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix viendront s'ajouter aux ressources prévues au budget ordinaire.

Tableau 3.34

**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle**

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

**Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**  
(A/64/7 et Corr.1)

Le Comité souligne l'importance de l'engagement durable [des organismes du système des Nations Unies] envers le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et recommande que l'on s'efforce davantage d'obtenir des affectations plus longues de fonctionnaires détachés, en vue d'assurer la stabilité des fonctions (par. II.28).

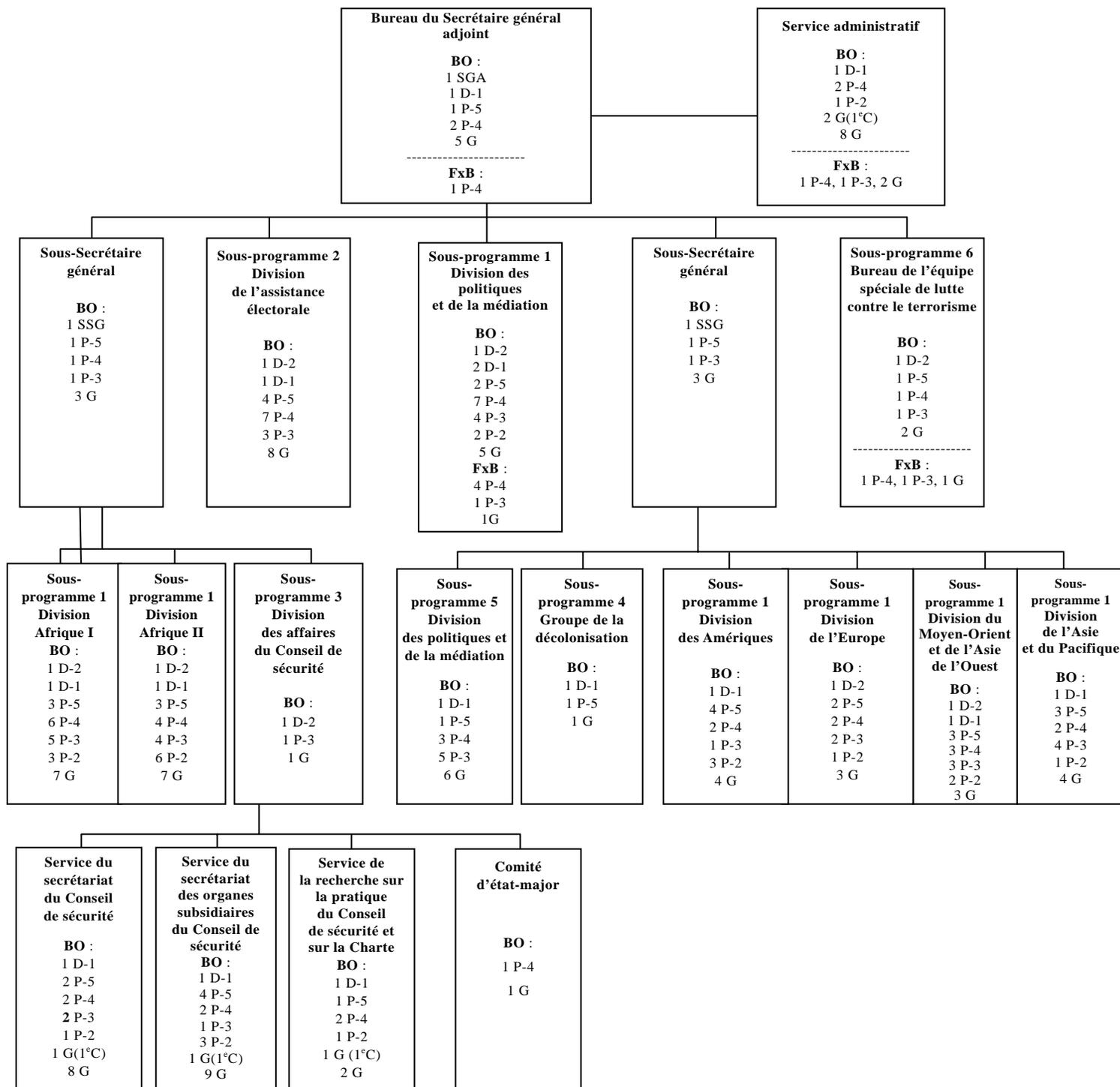
Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix cherche activement à obtenir des engagements à long terme de la part des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies, pour appuyer les activités du Bureau grâce au détachement à titre gracieux de leur personnel. Depuis la création du Bureau, un certain nombre d'organismes des Nations Unies et de départements de l'ONU ont détaché du personnel au Bureau, à savoir le Département des opérations de maintien de la paix, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Bureau de la coordination des activités de développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et le Programme alimentaire mondial. Dans les cas où les détachements à titre gracieux ont été négociés pour moins de deux ans, le Bureau a cherché à les renouveler ou les proroger, demandes auxquelles une suite favorable a généralement été donnée. Néanmoins, ces trois

Le Comité consultatif recommande l'acceptation des propositions du Secrétaire général concernant le recrutement et les affectations au Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour 2010-2011. Il souligne aussi l'importance que revêt la continuité des fonctions de direction du Bureau et compte qu'un nouveau sous-secrétaire général sera nommé dans les meilleurs délais pour les exercer. Il prend note de la proposition de restructuration du Bureau et recommande qu'elle soit gardée à l'étude (par. II.29).

dernières années, le nombre de personnes détachées auprès du Bureau a considérablement diminué. Alors qu'au cours de l'exercice biennal 2008-2009, le Bureau a obtenu huit détachements à titre gracieux, à la fin de l'exercice en cours il n'en restera que quatre. Cette baisse s'explique par les contraintes budgétaires auxquelles sont soumis les services des Nations Unies qui sont susceptibles de détacher du personnel auprès du Bureau.

Le 17 août 2009, le Secrétaire général a nommé la Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau de l'appui à la consolidation de la paix. Dès son entrée en fonctions, le 1<sup>er</sup> septembre 2009, elle a entrepris un examen des dotations en effectifs du Bureau, en vue d'en réorganiser la structure, ce qui a conduit à des changements visant à améliorer l'organisation des rapports hiérarchiques et à renforcer la cohérence et la coordination qui sont essentielles à l'efficacité de l'appui que le Bureau apporte à la Commission de consolidation de la paix, à la gestion du Fonds pour la consolidation de la paix et à la communication avec les organismes des Nations Unies, en particulier ceux qui sont présents sur le terrain.

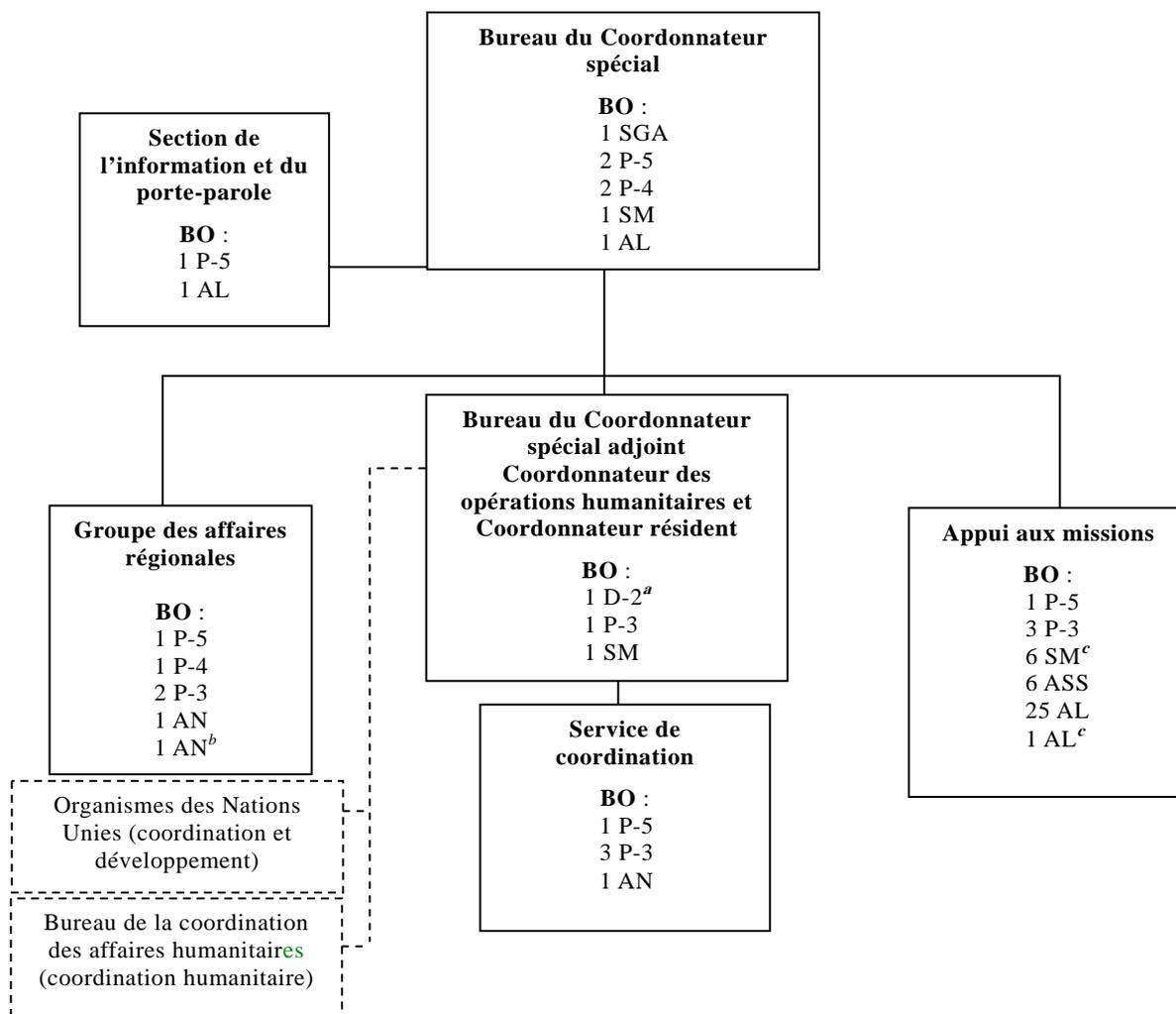
## Département des affaires politiques Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2012-2013



*Abréviations :* BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires; SGA : Secrétaire général adjoint; G : agent des services généraux; G(1<sup>re</sup>C) : agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe).

## Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

### Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2012-2013



*Abréviations* : BO : budget ordinaire; SGA : secrétaire général adjoint; AN : administrateur recruté sur le plan national; AL : agent local; SM : agent du Service mobile; ASS : agent du Service de sécurité.

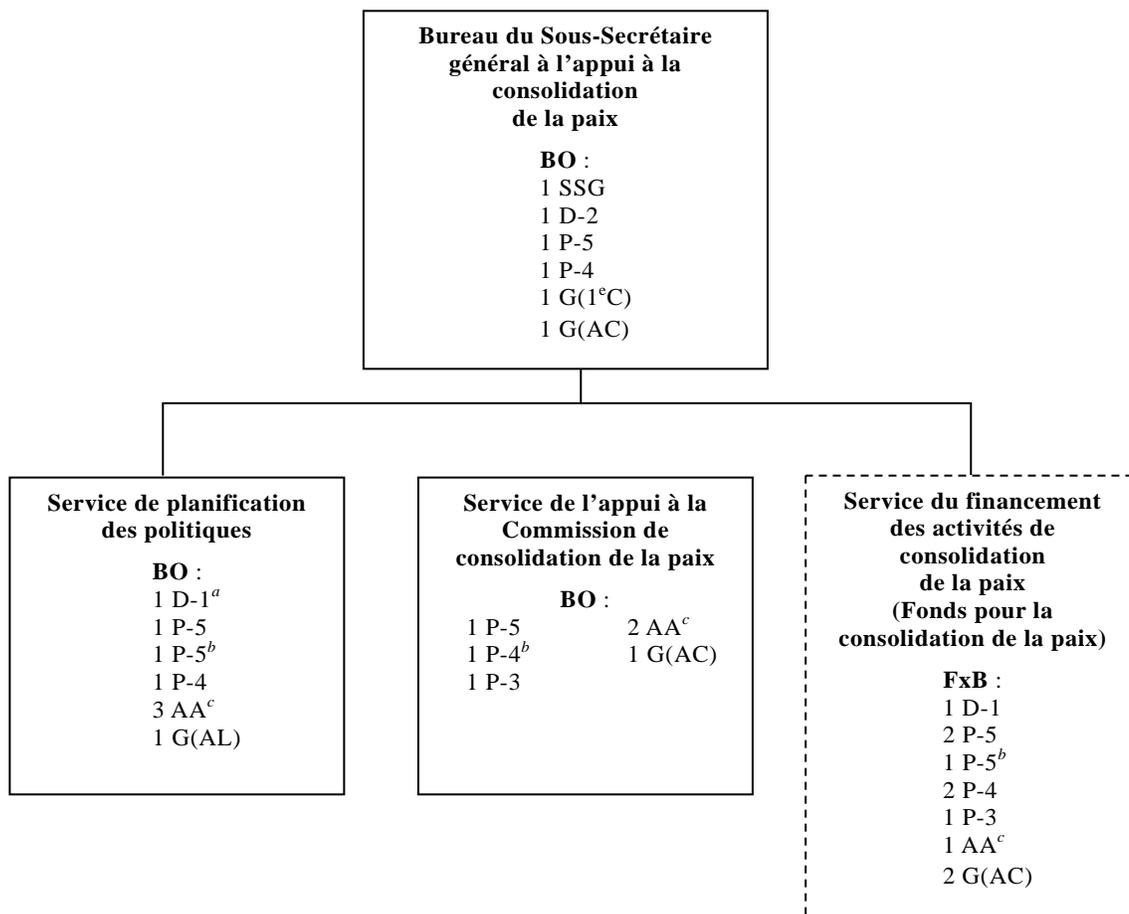
<sup>a</sup> Poste inscrit au budget au rang D-2, dont le coût est partagé par le PNUD au rang de sous-secrétaire général.

<sup>b</sup> Nouveau poste.

<sup>c</sup> Poste d'agent du Service mobile reclassé poste d'agent local.

## Bureau de l'appui à la consolidation de la paix

### Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2012-2013



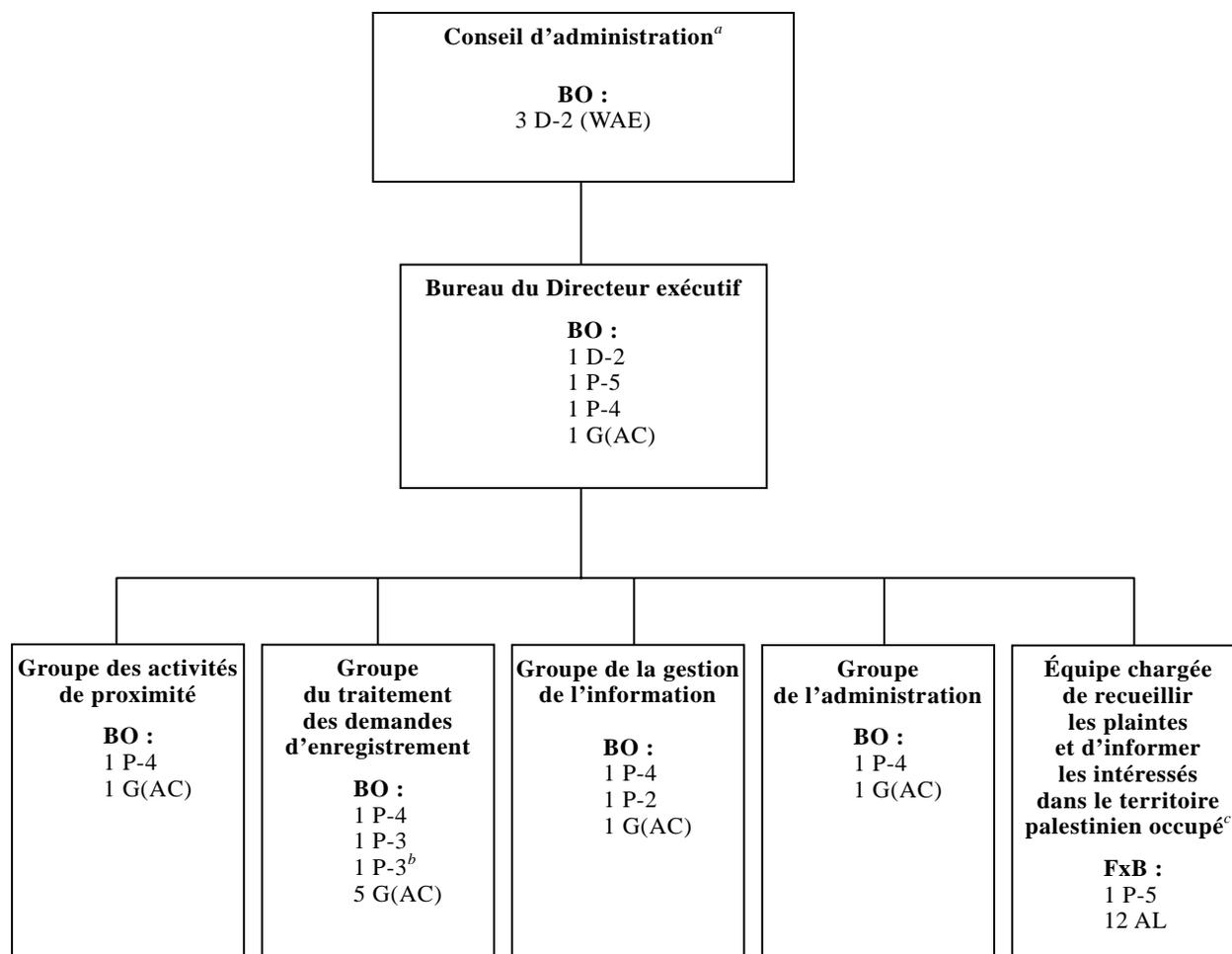
*Abréviations :* SSG : sous-secrétaire général; D : directeur; P : administrateur; G(1<sup>o</sup>C) : agent des services généraux (1<sup>o</sup> Classe); G(AC): agent des services généraux (Autres classes); AA : administrateur auxiliaire; BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires.

<sup>a</sup> Redéploiement.

<sup>b</sup> Détachement.

<sup>c</sup> Expert associé.

**Bureau du Registre de l'Organisation des Nations Unies  
concernant les dommages causés par la construction  
du mur dans le territoire palestinien occupé  
Organigramme et répartition des postes pour l'exercice  
biennal 2012-2013**



*Abréviations* : BO : budget ordinaire; FxB : fonds extrabudgétaires; WAE : engagement en vertu d'un contrat-cadre; G(AC) : agents des services généraux (Autres classes); AL : agents locaux.

<sup>a</sup> Le Directeur exécutif du Bureau du Registre des dommages est membre de droit du Conseil.

<sup>b</sup> Nouveau poste.

<sup>c</sup> L'Équipe chargée de recueillir les plaintes et d'informer les intéressés dans le territoire palestinien occupé, basée à Ramallah, est financée par le fonds d'affectation spéciale du Registre des dommages. L'ensemble du personnel est administré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

**Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine  
Organigramme et répartition des postes pour l'exercice  
biennal 2012-2013**

| <b>Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine</b> |                    |
|---|--------------------|
| <b>BO :</b>   | <b>COxBO :</b>     |
| 1 SSG   | 2 P-5              |
| 1 D-2   | 20 P-4             |
| 1 P-5   | 3 P-3              |
| 1 P-4   | 11 SM              |
| 2 AL  | 20 AL              |
|   | 1 VNU <sup>a</sup> |

*Abréviations* : BO : budget ordinaire; COxBO : postes financés au moyen de contributions obligatoires hors budget ordinaire; SSG : sous-secrétaire général; P : administrateur; AL : agent local; SM : agent du Service mobile; VNU : Volontaire des Nations Unies.

<sup>a</sup> Les Volontaires des Nations Unies ne figurent pas au tableau 3.33.

## Annexe

### Produits de l'exercice 2010-2011 non reconduits en 2011-2012

| <i>Paragraphe du document<br/>A/64/6 (Sect. 3)</i>  | <i>Produit</i>   | <i>Quantité</i> | <i>Explication</i>   |
|---|--|-----------------|--|
| <b>Bureau d'appui à la consolidation de la paix</b> |  |                 |  |
| Par. 3.86 a) i) et a) ii) b.                        | Rapport annuel sur les travaux de la Commission de consolidation de la paix et sur le Fonds pour la consolidation de la paix | 2               | Les produits ont été révisés comme suit : « rapport annuel du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix ». Comme ils avaient été comptés deux fois aux rubriques Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts et Commission de consolidation de la paix, ils ont été rattachés à la première, comme on l'a vu plus haut, pour éliminer le double comptage et supprimés à la seconde.  |
| Par. 3.86 a) ii) a.                                 | Réunions du Président et du Vice-Président   | 4               | Le produit actuel indique que seuls le Président et le Vice-Président tiennent des réunions, alors que les participants comprennent le Président et les deux Vice-Présidents de la Commission de consolidation de la paix, les présidents des différentes formations pays de la Commission et le Président du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience. La déduction de 4 unités a été faite sur la base des registres d'après lesquels aucune réunion ne s'est tenue en août ni en décembre. |
| Par. 3.86 a) ii) a.                                 | Réunions hebdomadaires du Président et du Vice-Président   | 36              | Décision prise par le Président et les Vice-Présidents de la Commission, les présidents des différentes formations pays et le Président du Groupe de travail sur les enseignements de l'expérience de se réunir une fois par mois.   |

| <i>Paragraphe du document<br/>A/64/6 (Sect. 3)</i> | <i>Produit</i>  | <i>Quantité</i> | <i>Explication</i>  |
|--|---|-----------------|---|
| Par. 3.86 a) ii) b.                                | Rapports d'activité à l'intention de la Commission concernant les mesures de consolidation de la paix prises dans les pays à l'examen : rapports adressés à la Commission sur les questions intersectorielles | 5               | Ce produit a été reformulé comme suit : « rapports d'activité adressés à la Commission concernant les mesures de consolidation de la paix prises dans les pays à l'examen ». Le produit révisé traite séparément les rapports d'activité susmentionnés et ceux établis à l'intention de la Commission sur les questions intersectorielles. Ces derniers figureraient distinctement sous la rubrique Produits « rapports adressés à la Commission sur les questions intersectorielles ». |
| Par. 3.86 b)                                       | Autres activités de fond (budget ordinaire) : activités techniques : mise à jour mensuelle sur le site Web des annonces de contributions et de l'état des décaissements du Fonds                              | 6               | Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a 6 mises à jour mensuelles à effectuer sur le site Web des annonces de contributions et de l'état des décaissements du Fond. Un nouveau logiciel a été élaboré, qui permet une mise à jour quotidienne et des actualisations constantes. Ces produits sont donc supprimés parce qu'ils n'ont plus raison d'être.   |
| <b>Total</b>                                       |   | <b>53</b>       |   |